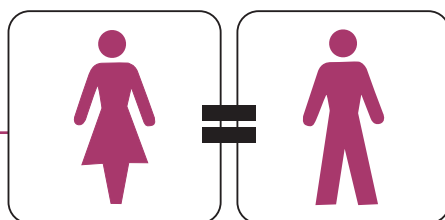


Programme à moyen terme
pour l'institutionnalisation de

l'égalité entre les sexes

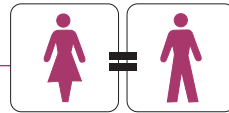


dans le secteur de

la communication

Programme à moyen terme
Pour l'institutionnalisation de

l'égalité entre les sexes



dans le secteur de

la communication

Avec l'appui de l'**Agence canadienne
de développement international (ACDI)**
Fonds d'appui à l'égalité entre les sexes (FAES II)

Préparé par :

Hélène Lagacé

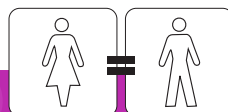
Consultante canadienne
*Centre d'étude et de coopération internationale
(CECI), Montréal*

Nadia Lamhaidi

Consultante marocaine
*Professeure à l'Institut Supérieur de l'Information
et de la Communication (ISIC), Rabat*

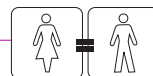
Rabat, août 2006

Réédition, mai 2008

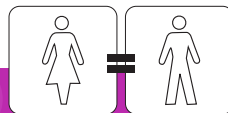


Sommaire

Préface	9
Introduction	11
1. Analyse du contexte	13
1.1. Les avancées en matière d'égalité entre les sexes au Maroc	13
1.2. La stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement : un pas de plus dans les avancées au Maroc	14
1.3. Résumé de l'état des lieux de l'ÉS et des actions entreprises dans le secteur de la communication	15
2. Description du programme à moyen terme pour l'ÉS (PMT)	23
2.1. Orientations du PMT	23
2.2. Partenaires concernés	24
2.3. Objectif à long terme du PMT	25
2.4. But du PMT	26
2.5. Résultats globaux attendus	26
Au niveau de l'impact	26
Au niveau du but	26
2.6. Indicateurs de rendement	26
2.7. Portée et durée du PMT	26
3. Description des axes stratégiques du programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au Maroc	27
3.1. Axe stratégique 1	27
3.2. Axe stratégique 2	31
3.3. Axe stratégique 3	34

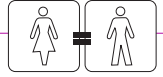


4. Stratégie de mise en œuvre du programme à moyen terme	39
4.1. Approche méthodologique	40
4.2. Planification, approbation et mise en œuvre du PMT et des projets	40
Phase de planification	40
Phase d'approbation	41
Phase de mise en œuvre	42
Phase de suivi-évaluation	42
Phase de fermeture de projet	43
4.3. Gestion de l'assistance technique	43
4.4. Suivi et mesures des résultats	43
Plan de suivi	44
Suivi	44
4.5. Mécanismes de financement (par projet et par année)	45
5. Rôles et responsabilités	47
5.1. Rôles et responsabilités du ministère de la Communication	47
5.2. Rôles et responsabilités du comité d'appui en ÉS	48
5.3. Rôles et responsabilités des partenaires institutionnels du ministère de la Communication	49
5.4. Rôles et responsabilités du FAÉS II	49
6. Hypothèses critiques, risques et mesures d'atténuation	51
7. Conclusion	53
8. Budget estimatif global par projet et par année	55
Annexes	59
Annexe 1. Cadre logique du PMT	60
Annexe 2. Attributions et organigramme du comité d'appui, du comité technique et des instances relais ÉS	64
Annexe 3. Mandat de la coordination opérationnelle	68
Annexe 4. Fiches de projets	69

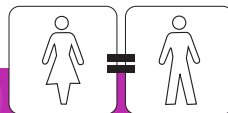


Sigles et acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
BMDA	Bureau marocain des droits d'auteur
CA	Comité d'appui
CCM	Centre cinématographique marocain
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CMIDEF	Centre Marocain d'Information, d'Étude et de Documentation sur la Femme marocaine
COSEF	Commission spéciale d'éducation et de formation
CRTC	Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CSCA	Conseil supérieur de la communication audiovisuelle
DAC	Domaine d'activités et de contrôle
ÉS	Égalité entre les sexes
FAÉS	Fonds d'appui à l'égalité entre les sexes
FIJ	Fédération internationale des journalistes
FMEJ	Fédération Marocaine des éditeurs de journaux
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
HACA	Haute autorité de la communication audiovisuelle
IÉS	Institutionnalisation de l'égalité entre les sexes
INID	Instance nationale d'indépendance et déontologie
IRES	Instances relais pour l'ÉS
ISIC	Institut supérieur de l'information et de la communication
MAP	Maghreb Arabe Presse
MC	Ministère de la communication
MDSFS	Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMDH	Organisation marocaine des droits de l'homme
ONG	Organisation non gouvernementale



PFA	<i>Plate-forme d'action</i>
PMT	<i>Programme à moyen terme</i>
RH	<i>Ressources humaines</i>
RTM	<i>Radiodiffusion Télévision Marocaine</i>
SC	<i>Société civile</i>
SEES	<i>Secrétariat d'État chargé de l'Enseignement scolaire</i>
SEFEPH	<i>Secrétariat d'Etat chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées</i>
SNLCVF	<i>Stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes</i>
SNPM	<i>Syndicat national de la presse marocaine</i>
SNRT	<i>Société nationale de radio et de télévision</i>
SRC	<i>Société Radio-Canada</i>
UACC	<i>Union des Agences Conseil en communication</i>



Préface

Le Royaume du Maroc a entrepris depuis moins d'une décennie d'importantes réformes visant à renforcer les fondements d'une société moderne et démocratique.

De nombreux chantiers de développement ont été engagés. Ces mutations ont consacré les droits humains et en particulier les droits de la femme. Dans cette accélération des réformes, dont notamment la mise à niveau de la presse écrite et la libéralisation de l'audiovisuel, une nouvelle réflexion a émergé, celle de la place des femmes dans les médias et leur accès au processus de décision, dans un contexte d'équité et d'égalité.

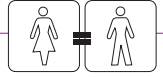
Le choix de cette thématique est imposé par les mutations que connaît le rôle de la femme sur les plans politico-social et sur le plan du statut personnel, avec la promulgation du Code de la famille qui accorde des garanties judiciaires au principe de l'égalité entre les sexes. Le code de la nationalité, les réformes juridiques, économiques et sociales sont, également, autant d'événements qui traduisent et confirment la volonté politique novatrice du Maroc.

Le ministère de la Communication se devait de s'inscrire dans cette logique en y apportant sa propre touche. Aussi a-t-il intégré l'approche genre et la promotion de la condition de la femme parmi ses priorités. Un Programme à Moyen Terme a été élaboré dès 2006 pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication.

Ce programme, qui fait l'objet d'un partenariat avec le Fonds d'appui à l'égalité entre les sexes, de l'Agence canadienne pour le développement international, cherche à consolider les actions visant la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur de la Communication à travers de multiples axes stratégiques exposés dans ce document.

Ce programme à moyen terme, porté par ce département, constitue le premier plan sectoriel et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'équité et





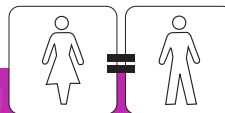
l'égalité entre les sexes, par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement.

Le ministère de la Communication accomplit, ce faisant, son rôle pour la promotion d'un chantier civilisationnel majeur, en vertu duquel il prend valeur d'exemple.

7 mai 2008

Khalid Naciri

*Ministre de la Communication
Porte-parole du Gouvernement*



Introduction

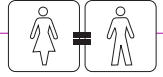
La question de l'égalité entre les sexes au Maroc et le débat sur les moyens qui permettront de prendre en compte la dimension genre dans les politiques et stratégies de développement est à l'ordre du jour. De nombreux changements ont en effet été introduits aux niveaux éducatif, juridique, administratif et budgétaire, ainsi qu'au niveau du secteur de la communication par le biais d'une libéralisation des médias. Ces réformes confirment la volonté de l'État marocain d'œuvrer pour le changement en matière d'égalité entre les sexes.

Le ministère de la Communication du Maroc a entrepris lui-même un processus de restructuration et un processus d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes avec l'appui du FAÉS de l'ACDI. Un comité de 15 représentants et représentantes a été mis sur pied en 2004 pour préciser et mettre en œuvre les étapes d'une institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein du secteur de la communication. Ce comité a défini son mandat, son statut et précisé ses rôles et responsabilités avec l'appui d'une mission canadienne réalisée la même année. Il est nécessaire maintenant d'élaborer un programme à moyen terme pour l'IES pour traduire et opérationnaliser cette démarche.

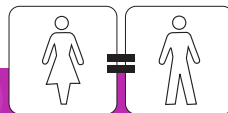
En avril 2006 et en juin 2006, deux missions conjointes, canadienne et marocaine, ont été réalisées au Maroc afin, dans un premier temps, de consolider le comité d'appui par une formation des nouveaux membres aux approches et méthodes de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes et réaliser un diagnostic participatif sur l'état de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication (voir rapport de la mission, mai 2006, FAÉSII) et, dans un deuxième temps, proposer un Programme à moyen terme pour l'IES (PMT) qui a été validé lors d'un atelier de validation tenu le 4 juillet 2006.

Nous vous présentons dans les pages qui suivent la version adoptée par le ministère de la Communication, en décembre 2006, de ce programme à





moyen terme.. Après avoir présenté le contexte et décrit le programme dans les sections 2 et 3, la section 4 aborde les modalités de mise en œuvre, la section 5 les rôles et responsabilités, la section 6 l'analyse des risques ; enfin, la section 7 présente la proposition budgétaire, et la section 8, les conclusions.



1

Analyse du contexte

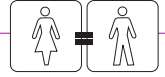
1.1. Les avancées en matière d'égalité entre les sexes au Maroc

Le Maroc compte déjà sur plusieurs avancées en matière d'égalité entre les sexes. La Constitution marocaine (art. 8) garantit aux hommes et aux femmes la jouissance de droits égaux. Ces droits ont été largement renforcés par une volonté politique de l'État, ainsi que par l'action soutenue de la société civile marocaine, notamment des organisations féminines.

Plusieurs réformes ont ainsi été adoptées, notamment :

- l'instauration de la Liste nationale qui a permis l'accès à 35 femmes députées à la chambre des représentants du parlement marocain (10 % du parlement), en 2002 ;
- l'adoption d'un nouveau Code de la famille plus égalitaire, en 2004 ;
- la gendérisation des budgets par la direction du Budget du ministère des Finances qui a instauré la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration de la loi de finances (2006) ;
- la réforme du Code de la nationalité permettant à la femme marocaine de transmettre sa nationalité à ses enfants nés d'un mariage mixte (2006) ;
- la réforme du Code pénal : des amendements plus justes pour les femmes sont désormais inclus dans le nouveau Code pénal marocain ;
- l'abrogation de l'article 726 du Code des obligations et des contrats soumettant les femmes mariées à l'obligation d'obtenir l'autorisation de leur mari pour signer un contrat de travail ;
- un Code du travail, promulgué en 2003, qui prévoit l'abrogation de l'autorisation du mari permettant aux femmes d'exercer une activité salariée. Il insiste également sur l'égalité entre homme et femme dans l'application du Code, sauf dans les cas prévus par les conventions internationales (protection dans le cas du travail de nuit ou dans certains lieux).





- la protection de la femme dans la Fonction publique : le dahir du 24 février 1958, portant sur le Statut général de la Fonction publique, garantit l'égalité aux femmes dans le recrutement et les avancements.
- l'ouverture aux femmes des postes de la Fonction publique qui étaient exclusivement masculins, notamment le ministère de l'Intérieur, Barid Al Maghrib, la Sûreté nationale, la Douane, etc.
- l'adoption de nouvelles dispositions dans le cadre de la Charte de l'éducation et de la formation en faveur d'une plus grande égalité entre les sexes (1999) qui institutionnalisent l'égalité des chances à l'école.

Ces réformes et la Constitution marocaine ouvrent donc progressivement la voie à la participation politique, économique et sociale des femmes à la vie du pays.

1.2. La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement : un pas de plus dans les avancées au Maroc

Le lancement par le secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées (SEFEPH, actuellement ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité : MDSFS) de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement offre un cadre de référence sur les grandes orientations du gouvernement marocain en matière d'égalité entre les sexes. La stratégie a fait l'objet d'un processus de consultation qui a permis de créer un consensus autour de deux grands objectifs visant à faire en sorte que :

- les femmes et les hommes influencent et orientent les politiques et les programmes de développement d'une manière égalitaire et équitable ;
- les femmes et les hommes, les filles et les garçons tirent un profit et un bénéfice égaux et équitables des politiques et programmes de développement économique et social.

La stratégie s'articule particulièrement autour de cinq axes stratégiques dont un axe touche particulièrement les comportements sociaux et individuels, visant notamment les stéréotypes sexistes et les enjeux de l'égalité entre les sexes dans les médias. Il y est question d'organiser des campagnes de sensibilisation et d'information, d'utiliser les médias pour agir sur les préjugés, de mettre en œuvre la Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, etc. Rappelons que le SEFEPH (actuellement ministère

du Développement social, de la Famille et de la Solidarité : MDSFS) a été à l'origine de l'élaboration de cette Charte, adoptée en 2005. La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement sera l'occasion de créer un cadre favorisant la coordination des efforts pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes au Maroc et, plus spécifiquement, sur les enjeux touchant les médias.

L'action des ONG féminines

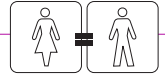
Les inégalités entre les sexes ont été posées au Maroc avec l'apparition du mouvement féministe et des associations de droits de l'Homme autour de 1985. Le dynamisme du mouvement des femmes a été à l'origine de nombreux chantiers qui ont favorisé les avancées d'aujourd'hui concernant le statut des femmes marocaines, notamment la réforme du Statut personnel. Il a été un allié de taille dans l'adoption de la Stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes (SNLCVF) et, aujourd'hui, pour la Stratégie nationale pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement.

Le climat d'ouverture démocratique actuel met les associations féminines et le mouvement associatif en général devant de nouveaux défis afin de continuer à contribuer à la réussite de cette démocratisation, notamment par une participation citoyenne plus large (femmes et hommes). Cela suppose l'élaboration d'une stratégie favorisant la mobilisation, la concertation et le développement d'alliances entre les différents acteurs porteurs de changement. Cela suppose également le renforcement des capacités des associations de la société civile et organisations féminines à agir sur les médias et réussir à les influencer.

1.3. Résumé de l'état des lieux de l'ÉS et des actions entreprises dans le secteur de la communication¹

Le secteur de la communication connaît une profonde restructuration qui risque d'avoir un impact sur le positionnement des femmes dans la société marocaine. Plusieurs actions visant la modernisation et la professionnalisation du secteur de la communication vont le changer profondément : la libéralisation de l'audiovisuel, la restructuration et mise à niveau de la presse écrite, la transformation de la RTM en Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT) et la création du pôle public de télévision (SNRT/2M) avec l'adoption de cahiers des charges des deux chaînes, la création de la Haute Autorité de la

1. Pour plus de détails, voir le *Rapport de mission, Diagnostic participatif*, mai 2006, FAÉS II.



Communication Audiovisuelle (HACA) et du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA), la création de l'Instance Nationale Indépendance et Déontologie (INID), l'adoption des conventions collectives entre le Syndicat National de la Presse Marocaine (SNPM), le ministère de la Communication et les propriétaires des médias, et la restructuration du ministère de la Communication lui-même, sont autant d'initiatives qui vont changer le paysage médiatique marocain.

Ce contexte de libéralisation, couplé avec l'ouverture aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, a engendré une réflexion sur la place des femmes dans les médias, notamment autour de l'adoption de la Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias (mars 2005) et l'adoption de la Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb (Rabat, août 2005).

Le Maroc est le seul pays du monde arabe à disposer d'une Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias. Elle a été adoptée par les instances de la communication de très haut niveau et constitue un outil de promotion extrêmement porteur qui sera un des fils conducteurs du présent Programme à moyen terme.

Les acquis et les défis de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la communication

La place des femmes dans le secteur de la communication connaît une progression remarquable autant dans l'ensemble du secteur qu'au sein du ministère de la Communication. C'est un secteur en pleine évolution. Il y a de plus en plus de femmes journalistes : 30 % des journalistes marocains sont des femmes ; de plus en plus de jeunes filles postulent aux écoles de formation aux médias (55 % pour l'année 2005 à l'ISIC) et de plus en plus de femmes occupent des postes de responsabilité dans des médias et institutions médiatiques.

Cependant, même si la situation évolue positivement et que les femmes occupant des postes de responsabilité démontrent leur capacité et leur compétence, les femmes restent globalement peu nombreuses dans les sphères du pouvoir au sein du secteur. Elles ont souvent ce sentiment de devoir être sans faille pour réussir dans des postes de direction et de devoir toujours faire leurs preuves. Il faut souligner que les femmes elles-mêmes sont très exigeantes les unes envers les autres. Elles sont critiques vis-à-vis du leadership de leurs consœurs en autorité. La gestion, l'organisation du travail et la façon d'assumer l'autorité reste encore un monde d'hommes... Le travail pour développer des organisations sensibles au genre, la sensibilisation sur les pesanteurs culturelles, la réflexion sur un renouvellement de la gestion et de

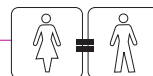
l'exercice du pouvoir devra nécessairement se faire autant avec les hommes qu'avec les femmes. De plus, des études statistiques sur la place des femmes par secteur dans les médias devraient être réalisées afin de générer des données récentes et plus précises.

Les conditions de travail, les horaires variés, parfois imprévisibles, l'obligation de se déplacer parfois loin pour couvrir un sujet d'information et de s'absenter de la famille, le rythme de travail, etc. constituent des obstacles importants pour les femmes qui doivent concilier famille et travail dans les médias. Les responsabilités familiales sont principalement assumées par les femmes, et même si elles peuvent obtenir de l'aide à la maison, elles doivent « jongler » entre le travail et la maison, l'heure de tombée et le suivi des soins aux enfants et du ménage dans toutes ses dimensions. Le manque de transport sécurisé permettant aux femmes de rentrer chez elles en dehors des heures habituelles de travail limite également leur capacité à assumer certaines tâches et certaines responsabilités. Il existe encore peu de politiques et de mesures d'accompagnement permettant de concilier vie personnelle et vie professionnelle (crèches sur le lieu de travail, horaire adapté, transport sécurisé en dehors des heures habituelles de travail, etc.). Par ailleurs, certaines pratiques d'emploi désavantagent particulièrement les femmes, moins au niveau du salaire qu'au niveau des différences relatives à l'accès aux formations, aux missions et voyages à l'étranger, aux primes et autres rémunérations au mérite, etc. La question du harcèlement sexuel fait peu l'objet de commentaires car le sujet reste difficile à aborder et les femmes sont peu enclines à en parler. Quelques remarques cependant indiquent que la question mériterait d'être explorée plus à fond.

Une division sexuelle du travail est en nette évolution dans le secteur, mais la tendance existe toujours. Les femmes sont le plus souvent orientées vers des tâches qui reproduisent la division sexuelle du travail selon le genre, entre le privé et le public. Elles sont tournées vers l'intérieur et vers des tâches auxquelles on les associe plus facilement. Encore trop souvent, les femmes sont reléguées à certains types de tâches de journalisme « soft » du fait social et du magazine. Les éditoriaux, le journalisme d'investigation et d'analyse restent, en majorité, le fait des hommes, et les sujets politiques, économiques ou de sciences et technologie sont surtout couverts par les hommes.

A plusieurs reprises, dans la session de formation ou au cours d'entrevues, les personnes rencontrées ont fait état de pesanteurs culturelles qui prévalent dans la société marocaine et qui expliquent cet état de fait qui semble plus marqué dans les médias arabophones et qui transparait de façon remarquable dans les

2. Les documents de *l'Economiste*, « Grande enquête sur les jeunes d'aujourd'hui », mars 2006.



propos des jeunes qui se retrouvent partagés entre les valeurs établies et le monde en changement². Une meilleure compréhension des enjeux de genre se fait sentir à tous les niveaux de la société marocaine, et les médias peuvent jouer un rôle central dans la promotion de valeurs d'égalité et d'équité.

L'image de la femme et des hommes dans les médias marocains fait l'objet de nombreux débats et a été au centre de l'élaboration de la Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias. L'équilibre dans la représentation des femmes reste encore réduit. Elles sont moins fréquemment interviewées et le point de vue féminin fait moins l'objet de traitement spécifique. De plus, la représentation que les médias donnent des femmes marocaines au jour le jour ne leur est souvent pas favorable³ (femme victime, assistée ou enfermée dans des rôles traditionnels, ou alors femme « pseudo moderne », souvent hyper-sexualisée). L'image des hommes qui en découle est tout aussi stéréotypée.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées (actuellement ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité: MDSFS), en collaboration avec le ministère de la Communication, a procédé à l'élaboration de la Charte nationale et a mis en place un comité de suivi et élaboré un plan d'action. Cette charte a été signée le 15 mars 2005 par le Premier Ministre, le Ministre de la Culture, le Ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, le Secrétaire général du Syndicat national de la presse marocaine, le Président de l'Union des agences conseils en communication et le Président du Groupement des annonceurs marocains. Elle offre une vision critique de l'image de la femme dans les médias marocains et constitue un outil pouvant favoriser le développement d'une culture médiatique garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect de la dignité des femmes. Malgré son potentiel, la Charte reste encore peu connue. Elle a été peu médiatisée, et les opérateurs médiatiques marocains (publics et privés) sont peu nombreux à la connaître. La Déclaration sur l'égalité entre hommes et femmes journalistes au Maghreb adoptée en août 2005 connaît le même sort. Mieux connaître ces outils, les diffuser et sensibiliser les acteurs dans le milieu sera une des clés importantes du PMT.

La formation des journalistes est au cœur des changements qui sont recherchés pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias. L'Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC) est particulièrement conscient de cette dimension. L'Institut a en effet développé plusieurs initiatives *ad hoc* sur les enjeux de genre (formations, séminaires,

3. La Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias.

rencontres, etc.). Par contre, les programmes de formation initiale et continue de l'ISIC ne contiennent pas de module spécifique de formation sur les enjeux de l'égalité entre les sexes dans les communications et les médias. Plusieurs intervenants au cours de nos entrevues nous ont signalé avec force l'importance d'outiller les futurs journalistes sur cette dimension afin qu'ils arrivent dans leur milieu de travail déjà sensibilisés.

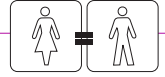
Les organisations de la société civile, notamment les organisations féminines, ont joué un rôle central dans les changements opérés sur le statut des femmes au Maroc. Elles sont conscientes que la relation avec les médias et la maîtrise de cet outil sont un atout majeur dans leur action de promotion de l'égalité entre les sexes. Cette relation est toutefois ponctuelle et conjoncturelle. On constate entre autres une méconnaissance de la spécificité du travail journalistique et des canaux à utiliser entre journalistes et associations : absence de maîtrise des outils de communication avec les médias (communiqué de presse, dossier de presse, etc.), discours des associations féminines souvent répétitif, absence de stratégie médias, manque de réactivité rapide, etc. Par ailleurs, elles ont été peu impliquées dans le processus d'élaboration de la Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias. Mais plus particulièrement en ce qui concerne l'enjeu de l'image des femmes dans les médias, on constate une méconnaissance du système de plaintes mis sur pied par la Haute Autorité de l'Audiovisuel (HACA). Les relations entre les organisations féminines et les instances de régulation sont en effet inexistantes, et le système reste inexploité.

Les mécanismes institutionnels sensibles au genre dans le secteur de la communication au Maroc

Au sein du ministère de la Communication

La volonté politique et la démarche d'institutionnalisation du ministère pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur (formations en ES en 2004, comité de pilotage avec un positionnement stratégique rattaché au Secrétariat général, structure organisationnelle définie, etc.) sont des jalons importants du processus d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes du ministère de la Communication. Mentionnons également que le ministère a développé une expérience en dotation de personnel qui a eu un effet très positif pour l'intégration d'un nombre significatif de femmes dans des postes de responsabilités au sein du ministère, grâce à la mise en place d'un processus d'appel à candidatures qui a favorisé l'ouverture à des candidatures féminines. Cette expérience mérite d'être mieux connue, et elle pourrait servir d'exemple à d'autres institutions partenaires.

Malgré ces avancées, le ministère fait face tout de même à un certain nombre de défis. Le comité de pilotage qui avait été mis sur pied à l'origine n'a pas été



en mesure d'assurer un suivi à la démarche d'institutionnalisation. Aujourd'hui, il peut compter sur un bon noyau de personnes engagées, mais leur disponibilité demeure restreinte étant donné leurs responsabilités respectives dans leur milieu de travail. De plus, le contexte de restructuration entraîne un débordement de tâches. De nombreuses formations pour répondre au nouvel environnement s'ajoutent à un agenda chargé qui limite la capacité d'action du comité d'appui et de son comité technique. La dynamique de groupe et l'appropriation du projet d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes du ministère restent à développer et à renforcer. Il n'y a pas encore de vision commune soutenue. Le PMT pourra constituer un moyen privilégié pour développer peu à peu la capacité de mise en œuvre du comité, capacité qui reste l'enjeu central à renforcer.

Au sein du secteur de la communication

Plusieurs mécanismes sont en préparation qui seront susceptibles d'être des leviers pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur. Dans la période de transition actuelle du secteur avec les multiples changements en cours, il est difficile de tous les identifier. Mais le constat général est le suivant : la réglementation est en développement, il faut produire les normes, les faire connaître et en assurer le suivi. Pour l'instant, peu d'acteurs ont une idée claire de l'ensemble du portrait. Un document qui systématiserait notamment l'ensemble des normes existantes favorisant l'égalité entre les sexes et celles à développer serait un outil fort apprécié.

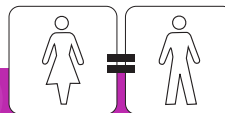
En plus de ces mécanismes institutionnels importants à promouvoir et à faire connaître, il y a d'autres dimensions selon certains acteurs du milieu qu'il ne faut pas perdre de vue pour une institutionnalisation de l'ÉS dans le secteur. Il n'y a pas de charte rédactionnelle qui inclut explicitement la dimension de l'égalité. Celle-ci n'est pas non plus intégrée dans les plans de formation du personnel du ministère ou de ses partenaires institutionnels. Ces plans de formation sont en cours de formalisation dans certaines institutions, ce qui constitue une excellente opportunité pour inclure des sensibilisations à l'égalité entre les sexes. La question de la féminisation du langage et des textes reste une question peu discutée et généralement marginale dans le secteur, malgré le fait que la langue, le français en particulier, reflète une vision sexiste du monde.

Enfin, aucun relai ou instance d'appui dans les institutions partenaires n'existent actuellement, sauf pour le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) avec son Conseil Genre. Ceci entraîne un isolement des membres du comité d'appui dans leurs institutions respectives. L'absence de structure au sein des instances partenaires est un enjeu important. L'institutionnalisation exige une volonté institutionnelle au plus haut niveau de l'institution, des structures en

place, des responsabilités assignées, des ressources humaines avec du temps et du financement spécifiquement alloué pour traduire les intentions en actions. L'expérience des points focaux genre au Maroc est très claire à cet égard. Une évaluation récente de ces points focaux a fait ressortir notamment qu'ils n'arrivaient pas à jouer leur rôle car ils étaient isolés dans leurs lieux respectifs, n'avaient pas de pouvoir décisionnel, et surtout, n'étaient pas appuyés par une structure institutionnelle, si petite soit-elle.

Pour répondre aux défis présentés ci-dessus, le Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ÉS au sein du ministère et du secteur de la Communication se traduira par la prise en compte de trois enjeux principaux :

- la capacité institutionnelle du ministère et du secteur de la Communication à tenir compte des enjeux d'égalité entre les sexes dans ses pratiques et structures ;
- l'amélioration de l'image de la femme dans les médias et le renforcement des capacités des acteurs-artisans des médias et usagers ;
- l'accès des femmes aux sphères de décision au sein du ministère et du secteur de la Communication.



2

Description du programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes (PMT)

2.1. Orientations du PMT

L'intégration transversale de l'ÉS dans l'action gouvernementale est définie comme « l'intégration systématique des conditions, priorités et besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les politiques en vue de promouvoir des activités fondées sur l'égalité entre les sexes ou de mobiliser toutes les politiques et mesures générales dans le seul but de réaliser l'égalité en tenant compte activement et manifestement, au stade de la planification, de leur incidence sur la situation spécifique des femmes et des hommes lors de la mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation⁴ ».

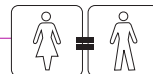
Les études dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes ont démontré que les institutions gouvernementales ou non gouvernementales intègrent de différentes manières les normes et les règles qui régissent les sociétés dans lesquels elles évoluent. Étant donné que dans aucune région du monde l'égalité des droits sociaux, économiques et juridiques n'existe entre les hommes et les femmes⁵, les rapports de genre au sein des institutions tendent à reproduire les inégalités qui existent dans leur environnement.

L'intégration de la dimension du genre dans les activités, programmes et politiques des organisations et institutions devient donc un enjeu extrêmement important qui a souvent été mal évalué. Les initiatives prises dans les

4. 100 mots pour l'égalité, Commission européenne, p. 26.

5. Banque mondiale, *Engendering Development*, 2001.





interventions de développement ont longtemps, soit négligé la question de l'aptitude des structures à tenir compte dans leurs interventions des enjeux de genre, ou ont consisté surtout à augmenter le nombre de femmes occupant des postes de responsabilités. Si cette dernière dimension est très importante, elle n'est pas suffisante, quand on parle d'intégration de la dimension du genre dans les institutions et dans le développement. On parle d'un processus beaucoup plus large et complexe.

Ce programme à moyen terme vise à contribuer à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein du ministère et du secteur de la Communication au Maroc. Il cherche à consolider les actions visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère et du secteur de la Communication. Pour répondre aux exigences liées aux enjeux identifiés dans le chapitre précédent, le Programme est articulé autour des trois grandes orientations stratégiques :

- Renforcer la capacité institutionnelle du ministère de la Communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs pratiques et structures.
- Renforcer les capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias.
- Promouvoir l'égalité entre les sexes dans les institutions médiatiques et l'accès des femmes aux sphères de décision.

En renforçant les capacités des acteurs, en se dotant de mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité entre les sexes et de promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilités, le ministère avec ses partenaires institutionnels entend contribuer à l'essor de valeurs égalitaires dans la société marocaine.

2.2. Partenaires concernés

Le ministère de la Communication : il est au cœur de la mise en œuvre du PMT pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication. Il en est le maître-d'œuvre. Il a démontré son ouverture et sa volonté à faire avancer ce dossier. Le comité d'appui à l'institutionnalisation de l'ÉS est logé au sein du ministère et est rattaché stratégiquement au secrétariat général. Le ministère coordonne l'ensemble de la démarche auprès des différents partenaires et cherchera à associer d'autres bailleurs de fonds à sa démarche d'ÉS.

Les partenaires institutionnels du secteur de la communication : ils regroupent l'ensemble des institutions qui sont en relation avec le ministère. On retrouve parmi elles, représentées au sein du comité d'appui : le CCM, la HACA, l'INID, la SNRT, 2 M, Régie 3, l'ISIC, la MAP, la FMEJ, le BMDA, l'UACC, le SNPM. Ces organisations seront concernées par des projets du PMT pour l'IÉS et seront impliquées dans la mise en œuvre du PMT. Elles seront à la fois des partenaires directs et des bénéficiaires du PMT.

Les organisations de la société civile, incluant les associations de consommateurs des médias et les organisations féminines seront associées à certaines initiatives et seront également des bénéficiaires directs du programme par des formations qui les cibleront, notamment sur les mécanismes de veille médiatique afin qu'elles puissent jouer un rôle de surveillance de l'image des femmes dans les médias.

Le ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité (MDSFS) : il sera également un partenaire associé. Il a été au centre de la démarche d'élaboration de la Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, et il a mis sur pied un comité de suivi de la Charte. Il est sur le point de lancer une démarche de bilan de cette Charte après deux ans. Le ministère de la Communication et le MDSFS coordonneront leurs efforts dans la promotion de cette Charte.

Les ministères impliqués dans le programme d'institutionnalisation de l'ÉS du FAÉS II : les ministères de l'Éducation nationale et de la Modernisation des secteurs publics (MMSP) seront des partenaires associés dans la mesure où ils ont également développé un PMT d'institutionnalisation de l'ÉS dans leur propre secteur : le MMSP a adopté son Programme stratégique à moyen terme d'institutionnalisation de l'ÉS dans la fonction publique en janvier 2007, et le Secrétariat d'État chargé de l'enseignement scolaire (SEES) est en train de finaliser son Plan d'action stratégique à moyen terme d'institutionnalisation de l'ÉS dans le secteur éducatif. Ces deux ministères coordonneront leurs efforts et partageront leur expérience d'institutionnalisation avec le ministère de la Communication : il sera possible d'explorer, avec le SEES, des initiatives d'éducation des médias dans le milieu scolaire et, avec le ministère de la Modernisation des secteurs publics, des initiatives touchant aux politiques d'institutionnalisation de d'ÉS dans la fonction publique.

2.3. Objectif à long terme du PMT

La finalité est de contribuer à l'intégration d'une approche institutionnelle de l'égalité entre les sexes dans les pratiques, les systèmes et les politiques du secteur de la communication.



2.4. But du PMT

Il est de renforcer les capacités d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes du ministère et du secteur de la communication.

2.5. Résultats globaux attendus

Au niveau de l'impact

- Le ministère et les institutions partenaires jouent un rôle accru dans la promotion de valeurs égalitaires dans le secteur de la communication.

Au niveau du but

- Le ministère et le secteur de la communication se sont dotés de structures organisationnelles fonctionnelles aptes à mettre en œuvre le PMT.
- Des initiatives de renforcement des capacités contribuent à l'amélioration de l'image de la femme et à l'égalité entre les sexes dans les médias.
- Des mécanismes institutionnels favorisent l'égalité entre les sexes et la participation des femmes dans les postes de décisions au sein du ministère et du secteur de la communication.

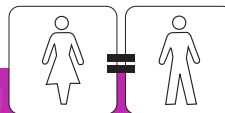
2.6. Indicateurs de rendement

- Degré d'appropriation par le comité d'appui du PMT et nombre d'instances relais ÉS mis en place au sein des partenaires institutionnels.
- Niveau et qualité de la participation des partenaires institutionnels dans la mise en œuvre/suivi/évaluation du PMT.
- Nombre et qualité des initiatives visant l'amélioration de l'image de la femme et l'ÉS dans les médias.
- Niveau de sensibilisation à l'ÉS et à l'analyse selon le genre des acteurs (décideurs, journalistes, créatifs, etc.).
- Nombre et type de mécanismes institutionnels en ÉS permanents et opérationnels au sein du ministère de la Communication et des partenaires institutionnels en lien avec le développement de politiques, directives et mesures favorisant l'égalité entre les sexes.

2.7 Portée et durée du PMT

Le présent programme à moyen terme pour l'ÉS s'étend sur une durée de 4 ans et touche essentiellement le secteur de la communication au Maroc, soit le ministère de la Communication et ses institutions partenaires (voir au point 3.2.).

Le ministère cherchera également à établir, pour la réalisation de certains projets du PMT, des liens de coopération non seulement avec l'ACDI-FAÉS, mais aussi avec d'autres organisations internationales (ex. : GTZ, UNIFEM, UE, etc.) pour un appui technique et financier.



3

Description des axes stratégiques du programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au Maroc

Nous vous présentons dans les pages qui suivent les axes stratégiques qui découlent des orientations stratégiques qui ont été énoncées au point 3.1 du chapitre précédent. Le premier axe est d'ordre institutionnel et organisationnel et les deux suivants d'ordre programmatique :

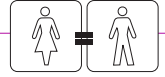
- Le renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs structures et pratiques.
- Le renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias.
- La promotion de l'égalité entre les sexes dans les institutions médiatiques et l'accès des femmes aux sphères de décision.

3.1. Axe stratégique 1

Le renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs structures et pratiques.

L'institutionnalisation exige des structures en place, des responsabilités assignées, des ressources humaines avec du temps spécifiquement alloué ainsi que des ressources financières pour traduire les intentions en actions. Cet axe mettra l'accent sur un appui au processus d'institutionnalisation par le renforcement organisationnel et stratégique du comité d'appui du ministère et du secteur de la communication.





L'expérience du comité d'appui à l'IES à ce jour nous indique que, pour bien fonctionner, il aura besoin de support technique et financier ainsi que de renforcement de ses capacités pour en assurer la pérennité. Par ailleurs, son positionnement stratégique doit être consolidé au sein du ministère (rattachement au secrétariat général). En outre, son positionnement opérationnel doit être sous l'autorité d'une direction clairement désignée afin de lui donner le poids décisionnel nécessaire. Cette direction doit répondre à un certain nombre de critères afin de mener efficacement sa tâche : posséder un engagement et une expertise reconnue dans le domaine de l'égalité entre les sexes et les médias, avoir une légitimité apte à mobiliser les acteurs et bénéficier d'un certain rayonnement afin d'assurer une visibilité au comité et à ses actions. Des ressources humaines et financières doivent également lui être dédiées. La Direction des études, de la planification et de la documentation du ministère est bien placée pour remplir ce rôle puisqu'elle a été impliquée dans le processus d'IES dans le secteur de la communication depuis ses débuts. Elle devra, pour assumer efficacement son rôle de leadership, mobiliser ses ressources humaines internes (son directeur aux ressources nommé au sein du comité d'appui) et dégager le temps nécessaire à la coordination des activités du comité et à la bonne marche de celui-ci.

Le comité d'appui à l'IES peut aujourd'hui compter sur un bon noyau de personnes du secteur très engagées, mais leur disponibilité demeure restreinte étant donné leurs responsabilités respectives dans leur milieu de travail. De plus, le contexte actuel de restructuration du secteur de la communication entraîne un débordement de tâches. La dynamique de groupe et l'appropriation du projet d'institutionnalisation de l'ÉS du ministère reste à développer et à renforcer. Le PMT constituera un moyen privilégié pour favoriser peu à peu la cohésion et la capacité de mise en œuvre du comité, capacité qui reste l'enjeu central à renforcer. La formation de ses membres sera également une clé importante de son renforcement.

Le comité d'appui à l'IES sera appelé à gérer, à coordonner et à évaluer la mise en œuvre du PMT (développer un plan d'action annuel, en assurer le suivi, se concerter avec d'autres intervenants impliqués dans la promotion de l'égalité entre les sexes et coordonner les efforts, contribuer aux missions techniques, etc.). Le comité d'appui devra également assurer une bonne communication interne afin d'informer régulièrement sur l'état d'avancement de la démarche d'institutionnalisation de l'ÉS à l'interne (au sein du ministère) et à l'externe auprès des différents intervenants (partenaires institutionnels, partenaires gouvernementaux et organisations de la société civile/organisations féminines) afin de susciter un appui soutenu et coordonné à la démarche d'institutionnalisation du secteur de la communication : information, sensibilisation auprès des différents responsables du MC et des institutions partenaires (voir axe 2, projet 1).

Enfin, l'appui à l'institutionnalisation de l'ÉS impliquera également la création de passerelles entre le ministère et ses partenaires institutionnels. Ces instances relais ÉS dans les institutions partenaires du ministère favoriseront les liens et la coordination entre les institutions membres du comité d'appui et son comité technique (voir annexe 2 : attributions et organigramme du comité d'appui à l'ÉS, du comité technique et des instances relais ÉS, actualisés en janvier 2008).

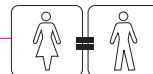
Projet 1.1. Appui institutionnel et renforcement des capacités du comité d'appui à l'ÉS.

Objectif : Ce projet vise à renforcer et à consolider le comité d'appui à l'ÉS dans son rôle de promotion et d'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques, programmes et stratégies du ministère de la Communication et des établissements partenaires.

Pour ce faire, un support institutionnel sera apporté au comité d'appui à l'ÉS ainsi qu'à son comité technique pour :

- le redéploiement d'une ressource assurant la coordination opérationnelle (ressource interne du ministère) dégagée à plein temps afin d'appuyer le comité d'appui dans le processus d'institutionnalisation et la mise en œuvre du PMT ainsi qu'une ressource de secrétariat à mi-temps, ressources qui deviendront le bras opérationnel du comité d'appui à l'ÉS (voir annexe 3, définition du mandat) ;
- la reconnaissance officielle du comité d'appui à l'ÉS et son rattachement stratégique au Secrétariat général du ministère de la Communication ainsi que la désignation officielle d'une direction opérationnelle du ministère responsable de la mise en œuvre du PMT ;
- une réactualisation des attributions des principales responsabilités du comité d'appui et de son comité technique suite à l'inclusion de nouveaux membres ;
- un appui aux tâches institutionnelles du comité (approbation officielle du PMT, approbation du mandat et description des tâches de la ressource opérationnelle, élaboration du bilan et plan annuel d'activités An I-II III-IV, formation des membres, tâches administratives et financières, etc.) ;
- la mise en œuvre, le suivi, l'accompagnement des projets du PMT en lien avec les instances du ministère de la Communication et les partenaires institutionnels directement concernés ;
- un appui à la communication interne et externe afin de susciter un soutien de la part des partenaires gouvernementaux et de la société civile (exemple : utilisation du bulletin interne du MC, publication officielle du PMT) ;
- un appui à la planification stratégique et la coordination des activités avec les différents partenaires gouvernementaux et de la société civile/organisations





féminines afin de coordonner les efforts, échanger les expériences (ex. : dossier de l'image de la femme dans les médias avec le MDSFS, etc.) ;

- la recherche de financement complémentaire auprès d'autres bailleurs de fonds ayant à cœur la promotion de l'égalité entre les sexes et formation des membres à la recherche de financement ;
- une assistance technique externe (canadienne et marocaine) en renforcement des capacités organisationnelles dans le domaine de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, incluant la formation, l'accompagnement conseil et la planification stratégique au sein de département ministériel.

Résultats à la fin du projet

- Le comité d'appui à l'IES est renforcé, fonctionnel et opérationnel pour la mise en œuvre du PMT.

Responsable : Le ministère de la Communication

Partenaires : Les partenaires institutionnels du ministère

Projet 1.2. Appui à la création et au renforcement des instances relais ÉS dans les institutions partenaires-clés du secteur de la communication

Objectif : Ce projet vise à créer des instances relais ÉS au sein des institutions partenaires clés afin de développer une structure de support dans les institutions membres du comité d'appui à l'IES pour la mise en œuvre du PMT et faciliter ainsi la coordination entre les institutions partenaires membres du comité d'appui à l'IES.

Pour ce faire, un support institutionnel sera apporté au comité d'appui à l'IES ainsi qu'à son comité technique pour :

- l'identification des instances relais ÉS en place et potentielles (établissement de critères, planification de la démarche, coordination avec les représentants des institutions partenaires membres du comité d'appui à l'IES, etc.) ;
- le soutien aux instances existantes (ex. : Conseil genre du SNPM, HACA) ;
- la création d'instances relais ÉS pilotes incluant leur constitution, leur structuration et leur opérationnalisation ;
- l'identification – avec les représentants des institutions partenaires membres du comité d'appui à l'IES – de points d'entrée (notamment la formation et la sensibilisation) ; ex. : « Une charte à mettre en pratique » (lien avec l'axe stratégique 2).
- Formation/sensibilisation des membres des instances relais ÉS.

- Réalisation d'activités concrètes et ciblées par le PMT.
- Assistance technique externe (canadienne et marocaine) en renforcement des capacités organisationnelles dans le domaine de l'égalité entre les sexes, incluant la formation, l'accompagnement conseil de processus d'institutionnalisation de l'ÉS au sein de département ministériel.

Résultats à la fin du projet

- Des instances relais ÉS pilotes créées chez les partenaires institutionnels sont renforcées et fonctionnelles.

Responsable : Le ministère de la Communication

Partenaires : Les partenaires institutionnels du ministère.

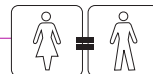
3.2. Axe stratégique 2

Le renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias.

Les médias jouent un rôle prépondérant dans le façonnement des idées et des imaginaires. C'est un véhicule d'informations, un service d'analyse et un agent de socialisation puissant. Aujourd'hui encore, l'équilibre dans la représentation qui est donnée des femmes dans la couverture médiatique au Maroc reste réduit. Elles sont moins fréquemment interviewées, le point de vue féminin fait moins l'objet de traitement spécifique et l'image des femmes qui est véhiculée est, le plus souvent, stéréotypée et réductrice. La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, récemment adoptée au Maroc, considère cette problématique comme un enjeu important et cible des actions prioritaires dans ce domaine.

Cet axe d'intervention, en cohérence avec cette stratégie, cherchera à favoriser le développement d'une culture médiatique inclusive, fondée sur la recherche de l'égalité et l'équité entre les sexes, le respect de la dignité des femmes et la diversité (ex. : incluant la nécessaire prise en compte de l'image des femmes rurales). Il permettra d'insuffler des réflexes professionnels favorisant une représentation plus équilibrée de la femme et plus en accord avec sa réalité. La Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias sera un outil central dans cette démarche avec également la Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb.





Des initiatives, axées sur le renforcement des capacités permettront de sensibiliser sur les enjeux de genre différentes cibles (décideurs, journalistes et opérateurs divers des médias, responsables des ressources humaines, étudiants en journalisme, etc.), afin de contribuer à renouveler l'image médiatique des femmes et par le fait même contribuer progressivement à des changements de mentalité.

Cet axe cherchera enfin à développer une conscience critique des médias et à favoriser une participation plus grande du public en développant un réflexe de veille de la part des organisations de la société civile, des associations de consommateurs des médias et des organisations féminines.

Projet 2.1. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation « vers l'égalité dans les médias »

Objectif : Ce projet vise à sensibiliser les décideurs sur les enjeux d'égalité entre les sexes dans les médias et aux dérives actuelles dans la représentation des femmes. Il vise également à former différents opérateurs (journalistes, concepteurs, cellules de rédactions, etc.) afin de les outiller pour un traitement équitable des femmes et des hommes dans leurs différentes productions. Ce projet cherchera en outre à sensibiliser les organisations de la société civile aux enjeux de l'égalité entre les sexes dans les médias et à les initier aux mécanismes de veille afin qu'ils puissent jouer leur rôle de vigilance et de contre poids auprès des médias.

Pour ce faire, en mettant l'accent sur la Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias « une Charte à mettre en pratique ... », des formations et des sessions de sensibilisation seront dispensées à différents opérateurs des médias et partenaires: décideurs du ministère de la communication et des institutions partenaires, journalistes et créatifs, associations féminines, etc. Plusieurs types d'initiatives pourront être développées sous forme de dîners-débat réunissant différents décideurs et patrons du secteur; de formations de journalistes, des formations destinées à des partenaires de la société civile en techniques de veille et de plainte, etc. Ce projet produira des supports d'information et de sensibilisation sur les mécanismes d'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication et des médias qui s'adresseront à ces publics cibles divers dont notamment « Un guide de formation » qui pourra inclure plusieurs outils : dépliants, guides de l'ÉS, supports numériques : CD, etc. et apportera une information claire et opérationnelle sur les mécanismes de l'ÉS dans les médias : Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb.

Le comité d'appui à l'IES pourra également explorer la faisabilité de la mise en place d'un prix annuel « Vers l'égalité dans les médias », sorte de label ES apposé aux programmations et aux produits journalistiques exemplaires en faveur de l'égalité entre les sexes dans les médias. Un sous-comité de travail du comité d'appui à l'IES devra être mis en place afin de développer le concept et le projet (élaboration de critères d'évaluation des produits, identification des personnalités du milieu reconnues et médiatiques devant faire partie de la commission d'évaluation, etc.).

Résultats à la fin du projet

- Des opérateurs et décideurs des entreprises de presse ainsi que des membres de la société civile sont sensibilisés aux enjeux de l'égalité entre les sexes dans les médias et outillés à leur prise en compte dans leurs pratiques.
- Des supports didactiques et de sensibilisation sont produits et mis à la disposition de différents publics cibles.
- Un prix est proposé « Vers l'égalité dans les médias » et est mis en œuvre si la faisabilité est confirmée.

Responsable : Le ministère de la communication

Partenaires : Les partenaires institutionnels du ministère (ex. : Syndicat/Conseil Genre, INID/HACA, FMEJ, Club de la presse, etc.), MDSFS, Associations féminines

Projet 2.2 Formation ES des journalistes et des étudiants-es en journalisme

Objectif : Ce projet vise à développer et mettre à la disposition des étudiants journalistes et des journalistes en exercice un module de formation sur l'ES dans les médias dans le but de les sensibiliser aux enjeux de l'égalité entre les sexes et aux implications que ces enjeux peuvent avoir dans la pratique journalistique. Ils se familiariseront tout particulièrement avec les outils d'analyse selon le genre.

Pour ce faire, un module de formation sur l'ES couvrant l'ensemble de la problématique (principaux mécanismes nationaux et internationaux relatif à l'égalité entre les sexes, enjeux touchant au traitement de l'image des femmes dans les médias, l'arsenal juridique et le référentiel éthique et déontologique aussi bien national qu'international) sera développé et dispensé. Les étudiants et étudiantes en journalisme sont régulièrement formés sur des thématiques de l'heure (telles le sida, l'éducation en matière de population, etc.) et ce module sur l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication viendrait s'insérer de la même manière dans le processus pédagogique. L'ISIC dispense





de la formation initiale (bac+4) en journalisme, ainsi que des formations continues à des journalistes professionnels. D'autres établissements forment également dans ce domaine. Une formation itinérante qui offrirait ce module couvrira une bonne partie de ces centres de formation aux médias et permettra de multiplier les cibles.

Par ailleurs, l'ISIC pourra former ses enseignants et enseignantes à l'intégration de l'ÉS dans leur propre matière d'enseignement.

Résultats à la fin du projet :

- Les étudiants et étudiantes en journalisme et les journalistes professionnels sont formés aux enjeux de l'égalité entre les sexes dans les médias et en comprennent les implications dans leur pratique journalistique.

Responsable : ISIC, ministère de la Communication

Partenaires : Autres centres de formation en journalisme

3.3. Axe stratégique 3

Promotion de l'égalité entre les sexes au ministère de la Communication et dans les institutions médiatiques et accès des femmes aux sphères de décision.

La place des femmes dans le secteur de la communication connaît une progression remarquable au Maroc, autant dans l'ensemble du secteur qu'au sein du ministère de la Communication. Il y a de plus en plus de femmes journalistes, de plus en plus de jeunes filles qui postulent aux écoles de formation en journalisme et de plus en plus de femmes qui occupent des postes de responsabilité dans des médias. Cependant, force est de constater qu'elles demeurent encore relativement peu nombreuses dans les sphères du pouvoir.

Cet axe contribuera à la promotion de l'ÉS dans les institutions médiatiques et à l'accès des femmes aux postes de responsabilités. Il s'agit ici de promouvoir des mécanismes de soutien et d'encouragement, y compris par de la discrimination positive, visant à favoriser la participation des femmes dans le journalisme et dans le secteur de la communication dans tous les domaines et à tous les niveaux et ainsi d'assurer le plein développement de leur potentiel professionnel.

Cet axe contribuera également à enrichir l'analyse afin d'approfondir le diagnostic participatif par des recherches et des études qui contribueront à une meilleure compréhension des enjeux de l'égalité entre les sexes et des besoins

par secteur identifié. Ces recherches seront diffusées et pourront être l'occasion de proposer un événement de grande visibilité pour occuper l'espace médiatique et proposer des réflexions novatrices, critiques et porteuses de valeurs égalitaires.

Différentes initiatives permettront également la diffusion et/ou le renforcement de mécanismes institutionnels existants ayant le potentiel de favoriser un meilleur accès aux postes de responsabilité pour les femmes. D'autres initiatives permettront de développer de nouveaux mécanismes porteurs, selon les besoins identifiés par les acteurs. Ces mécanismes seront renforcés, développés, partagés et/ou répliqués selon les besoins au sein du ministère et du secteur de la communication.

Projet 3.1. Etudes stratégiques sur l'égalité entre les sexes et les médias

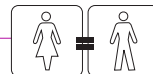
Objectif : Ce projet vise à générer de nouvelles connaissances et données quantitatives (statistiques) et qualitatives sur des aspects de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les médias que le comité d'appui à l'IÉS souhaitera approfondir afin de mieux cibler les besoins et intérêts des hommes et des femmes dans des champs sectoriels ou thématiques déjà identifiés ou à identifier.

Pour ce faire, le comité d'appui aura recours à des ressources externes marocaines pour la réalisation de telles études. Il pourra également explorer la possibilité d'établir des relations partenariales avec des centres de recherche universitaire ayant développé une expertise sur les questions d'égalité entre les sexes. L'approche de recherche-action sera privilégiée afin de favoriser l'acquisition des connaissances au service de l'action. Le comité devra élaborer des termes de référence et assurer le suivi et le contrôle de qualité du produit. Ces études se réaliseront en partenariat avec les institutions partenaires du ministère de la Communication. Le comité d'appui à l'IÉS pourra choisir d'organiser un colloque national autour d'une des études afin de réunir l'ensemble des partenaires et opérateurs du secteur des médias impliqués dans la gestion de l'image de la femme dans les médias. Cet événement d'envergure permettra de mettre à profit un contexte national propice pour lancer le débat et faire progresser les valeurs égalitaires au sein de la société marocaine. Il dynamisera le débat, l'échange et la synergie entre les différents partenaires du secteur de la communication et de la question féminine.

Les études suivantes ont été identifiées à ce jour :

- Études sur les mécanismes institutionnels existants pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication et identification de nouveaux mécanismes à développer.





- Étude sur l'image de la femme dans les médias (évaluation de la pertinence en fonction des études existantes)⁶.
- Études sectorielles sur la place des femmes dans les médias (étude bilan, an 4).

Résultats à la fin du projet

- Des études de qualité favorisent une meilleure connaissance des enjeux de genre dans le secteur de la communication et proposent des pistes d'action.
- Un événement public est réalisé qui favorise le partage de nouvelles connaissances, le débat public sur les enjeux d'égalité entre les sexes dans les médias et ouvrant sur des collaborations pour l'action.

Responsable : Le ministère de la Communication

Partenaires : partenaires institutionnels, ISIC, Groupe de recherche sur la femme, comité Genre du SNPM, etc.

Projet 3.2. Développement de mesures institutionnelles dans les institutions partenaires

Objectif : ce projet vise à diffuser et/ou renforcer des mesures institutionnelles concrètes existantes qui ont le potentiel de favoriser un meilleur accès aux postes de responsabilité pour les femmes (ex. : code du statut du personnel de la SNRT, politiques de gestion des ressources humaines sensibles au genre, processus ouverts d'appel à candidature, etc.) dans les institutions partenaires du ministère; il vise également à en développer de nouvelles, selon les besoins identifiés par les acteurs (ex. : politique d'accès à l'égalité en emploi, mesures de conciliation famille et vie personnelle/travail, mesures de transport sécurisé, etc.). Enfin, il vise à renforcer les capacités de leadership et de gestion des femmes ayant le potentiel d'occuper des postes de responsabilité et de direction.

Pour ce faire, les actions suivantes seront développées par le comité d'appui à l'IÉS avec l'appui de ressources ponctuelles selon les besoins :

- Formation aux mesures institutionnelles au profit des institutions partenaires et accompagnement dans le développement de mesures spécifiques en lien avec les directions des ressources humaines.

6. Une étude sur l'image de la femme dans le discours des médias marocains, par Abdenasser, A.F., Assloun, B., Errami, A., Lamhaidi, N., Sami, A. ISIC-FNUAP, a été réalisée en 2002. Cette thématique mériterait d'être de nouveau analysée.

3 | Axes stratégiques

- Participation à des événements, séminaires, colloques et échanges d'expériences, incluant des événements à portée régionale (Moyen-Orient et Afrique du Nord).
- Intégration de formation ÉS dans les plans de formation institutionnels des entreprises de presse et de formation en leadership féminin et en technique de gestion.
- Coordination avec le ministère de la Modernisation des secteurs publics autour de politiques sensibles au genre développées dans le cadre des réformes de la fonction publique.

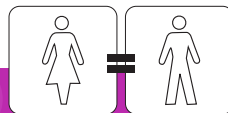
Résultats à la fin du projet

- Les institutions partenaires sont sensibilisées aux mécanismes institutionnels existants et outillées pour en développer.
- Des mesures institutionnelles favorisent l'égalité entre les sexes et la participation des femmes dans les postes de décisions au sein du ministère et du secteur de la communication.

Responsable : Le ministère de la Communication

Partenaires : Partenaires institutionnels, Conseil Genre du SNPM.





4

Stratégie de mise en œuvre du programme à moyen terme

La stratégie de mise en œuvre s'inscrit dans une approche d'accompagnement-conseil pour assurer une prise en charge par les partenaires des domaines de l'institutionnalisation de l'ÉS dans le ministère de la Communication. Cette approche s'articule autour des aspects suivants :

Une stratégie centrée sur le renforcement des capacités

Pour travailler au développement d'une culture médiatique inclusive, fondée sur la recherche de l'égalité et l'équité entre les sexes, le respect de la dignité des femmes et la diversité, le projet mise sur le renforcement des capacités des acteurs et intervenants du milieu en lien avec les enjeux visés par le PMT.

Une stratégie favorisant la coordination des efforts

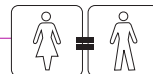
Plusieurs acteurs importants (gouvernementaux, de la société civile, privés) ont un rôle à jouer dans la promotion de l'égalité entre les sexes. Le ministère de la Communication dans la mise en œuvre de son PMT cherchera à coordonner ses efforts avec les intervenants pertinents de manière à éviter les chevauchements et décupler ainsi les effets recherchés de ses actions.

Une stratégie axée sur l'accompagnement ⁷

L'approche d'accompagnement repose sur la valorisation de l'expertise locale disponible et un jumelage avec de l'expertise ponctuelle canadienne dans une optique de partage d'expérience et de transfert des savoir-faire techniques et

7. *Guide des partenaires institutionnels : institutionnalisation de l'égalité entre les sexes*, FAÉS II, p. 16.





organisationnels. L'objectif à terme est le développement d'une expertise marocaine reconnue en matière d'égalité entre les sexes, apte à poursuivre le support institutionnel à l'égalité entre les sexes.

4.1. Approche méthodologique

Plus précisément, l'approche repose sur les principes suivants :

- La prise en compte des actions entreprises au cours de la Phase I du FAÉS II qui ont permis d'amorcer un processus d'institutionnalisation de l'ÉS au sein du ministère de la Communication.
- La responsabilisation et la prise en charge par le ministère de la Communication, par le biais de son comité d'appui à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes (IÉS) et de son comité technique.
- Une approche progressive et itérative des changements à promouvoir en ÉS dans le secteur de la communication en tenant compte du contexte en termes d'acquis, d'opportunités et de défis.
- La valorisation de l'expertise locale disponible et un jumelage avec de l'expertise canadienne dans une optique de partage d'expérience.

4.2. Planification, approbation et mise en œuvre du PMT et des projets

La mise en œuvre du PMT se réalisera à travers la réalisation de chacun des projets proposés dans les trois axes du programme. Cette mise en œuvre des projets devrait se faire suivant des procédures établies pour chacune des phases de : (i) planification, (ii) approbation, (iii) mise en œuvre, (iv) suivi - évaluation, et (v) fermeture du projet.

Phase de planification

Cette phase est réalisée lors de la préparation des requêtes de projets tels que décrits dans la section 4 du PMT.

Chaque requête devrait tenir compte :

- du contexte et des réalisations existantes dans le domaine de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein du ministère ;
- de la formulation d'objectifs et de résultats attendus du projet, des activités à réaliser pour atteindre ces résultats, des risques inhérents au projet et des mesures d'atténuation en cohérence avec le Programme à moyen terme pour l'IÉS approuvé ; cette formulation doit se faire selon une approche de gestion axée sur les résultats (GAR)⁸ ;

8. *Guide des partenaires institutionnels*. FAÉS, 2005, référentiel de la GAR en annexe

- de l'identification de l'instance spécifique du MC qui sera responsable du projet ainsi que des partenaires (institutionnels ou acteurs de la société civile) avec leurs apports complémentaires pour favoriser l'obtention des résultats ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun ;
- du calendrier de réalisation du projet précisant les dates de réalisation (sachant qu'un projet est réalisable sur une période maximale d'une année) et des responsables par activité ;
- du budget du projet qui ne devrait pas dépasser 100 000 \$.
- de la procédure de suivi-évaluation du projet, dont le rapport des résultats est un outil incontournable.

La requête de projet (fournie par le programme FAÉS II) doit être signée par les autorités ministérielles compétentes, accompagnée des termes de références et être soumise au FAÉS II.

Phase d'approbation

Une fois le projet déposé, il sera analysé par l'équipe du FAÉS II suivant les critères d'admissibilité suivants :

- être initié, planifié et mis en œuvre sous la responsabilité du ministère de la Communication ;
- s'inscrire dans les orientations stratégiques et les résultats escomptés du PMT et du FAÉS II ;
- être conforme aux exigences établies en matière de gestion axée sur les résultats ;
- être réalisable sur une période maximale d'une année ;
- inclure une contribution du ministère de 10 % du budget sollicité ;
- ne pas dépasser le plafond financier fixé à 100 000 \$.

Dans le cas où le projet est admissible, il est transmis, sous forme de Document d'approbation de projet (DAP) élaboré par le Directeur du FAÉS II, aux membres du comité aviseur qui sont invités à émettre leurs avis selon les critères de qualité suivants :

- s'inscrire dans les orientations des réformes nationales et/ou dans les conventions internationales ÉS auxquelles le Maroc a souscrit ;
- contribuer à une prise en charge institutionnelle de l'égalité entre les sexes dans les politiques, structures et programmes des ministères concernés ;
- contribuer à l'élimination des discriminations envers les femmes ;
- contribuer au développement des connaissances et de l'expertise en ÉS auprès du ministère de la Communication ;



- démontrer la capacité du ministère à mobiliser les ressources humaines requises en vue d'assurer la capitalisation des acquis et la pérennité des résultats.

Suite à la validation par le comité avisier, les DAP seront soumis pour approbation du Chef de la coopération de l'Ambassade du Canada à Rabat. Ensuite, les accords de contribution (élaborés par le Directeur du FAÉS II) seront signés par le Chef de la coopération et l'autorité désignée du ministère. Le projet pourra alors entrer dans sa phase d'exécution.

Phase de mise en œuvre

La mise en œuvre d'un projet est réalisée en tenant compte :

- Du mandat des consultant-es défini dans les termes de référence.
- Des rôles et responsabilités des différents partenaires.
- Des produits attendus du projet dont notamment les documents et rapports exigés.
- Du calendrier de réalisation du projet.
- Du budget du projet.

L'équipe du FAÉS II supervisera de façon régulière les travaux et appuiera l'organisation logistique des activités du projet.

Phase de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation des activités sera réalisé par l'équipe du FAÉS II et le comité d'appui du ministère suivant les rôles et responsabilités définis dans la requête de projet, et conformément aux rôles et responsabilités établis dans le PMT.

L'évaluation du projet sera réalisée annuellement lors de bilans annuels participatifs et au moment des évaluations externes du FAÉS : à mi-parcours et à la fin du programme. Cette évaluation devrait faire ressortir notamment :

- La situation actuelle.
- Les écarts entre les résultats attendus et les résultats obtenus.
- Les difficultés rencontrées et solutions proposées.
- Les points forts du projet et lacunes.
- Les leçons apprises.
- Les conclusions et recommandations.

Le rapport final sera examiné par l'équipe du FAÉS II et le comité d'appui à l'IEŠ du ministère qui pourront proposer les ajustements requis pour le suivi général du PMT. Ensuite, il devra être validé par le ministère.

Phase de fermeture de projet

La fermeture d'un projet se conclut par la remise du rapport final. La date de fermeture d'un projet est celle indiquée dans l'accord établi suite à l'approbation du projet par le FAÉS II. Si pour certaines raisons, le projet devrait être prolongé, une demande devrait être faite par le ministère au FAÉS II. Dans ce cas, un avenant indiquant la nouvelle date de clôture de projet est élaboré (par le Directeur du FAÉS II) et signé par le chef de la section Coopération de l'Ambassade du Canada à Rabat et les autorités du ministère.

4.3. Gestion de l'assistance technique

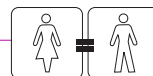
Une assistance technique conjointe (marocaine et canadienne) en renforcement des capacités organisationnelles dans le domaine de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, incluant la formation, l'accompagnement conseil et la planification stratégique au sein de département ministériel est prévue dans le cadre de l'axe 1 du PMT: Le renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la Communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs pratiques et structures. Cette assistance technique visera à appuyer le comité d'appui dans l'intégration de la démarche d'institutionnalisation. De l'assistance technique ponctuelle avec des ressources locales pourra également être requise selon les besoins d'accompagnement des différents projets du PMT, notamment pour l'axe 3, projet 1. Le comité technique pour l'institutionnalisation de l'ÉS dans le secteur de la communication assurera le suivi de ces besoins.

4.4. Suivi et mesures des résultats

La mise en œuvre du PMT exige la mise en place de procédures de gestion, de contrôle et de suivi interne qui satisfassent aux exigences du FAÉS II en matière de gestion de projet. Le comité d'appui assurera un suivi de l'application des procédures mises en place à cette fin et des orientations des projets conformément au PMT.

Un cadre logique a été établi et fait partie intégrante du PMT. Il identifie les résultats recherchés et les indicateurs pour l'ensemble du programme. Ce cadre sera le guide de base pour l'élaboration des projets à réaliser, pour le suivi et la mesure des résultats.

Ce cadre de suivi devra être discuté et réapproprié par les membres du comité d'appui de manière à ce que les résultats recherchés fassent l'objet d'un engagement collectif et partagé.



Plan de suivi

Les principaux outils de suivi sont :

- Le Programme à moyen terme et son cadre logique.
- Les plans annuels qui s'appuieront sur un exercice de bilan-programmation annuel et sur l'analyse des rapports de projets.
- Les rapports de projets.
- Les rapports de mission d'assistance technique.
- Le plan de travail de la coordonnatrice opérationnelle du comité d'appui à l'IÉS.

Suivi

Le suivi des activités du PMT sera effectué à plusieurs niveaux :

Au niveau de la ressource dédiée à l'appui au comité d'appui à l'institutionnalisation de l'ÉS

La ressource dédiée au sein du ministère qui aura pour mandat d'appuyer le comité d'appui assurera un suivi des activités programmées par des rencontres avec les intervenants, des visites si nécessaires et, au besoin, par l'intermédiaire de consultants spécialisés. Ce suivi se fera à partir des indicateurs et des résultats établis dans le PMT et dans les projets. Les résultats de ce suivi seront consignés dans des rapports de travail de la ressource qui relèvera directement du comité d'appui rattaché au Secrétaire général.

Au niveau du comité technique et du comité d'appui à l'ÉS

Le suivi à ce niveau se fera par l'analyse des bilans et des plans d'action annuels. Les membres du comité d'appui sont appelés à conseiller le Secrétaire général à cet effet.

Au niveau du FAÉS II

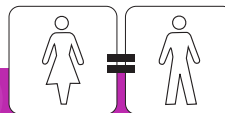
Le FAÉS conduira des opérations de suivi du PMT telles que prévues dans son programme et des projets et assurera la gestion financière des projets.

4.5. Mécanismes de financement (par projet et par année)

Tableau des décaissements annuels prévisionnels en \$ CAD

Projets	2007-08	2008-09	2009-10	Total
Axe 1. Le renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la Communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs structures et pratiques				
Projet 1.1. Appui institutionnel et renforcement du comité d'appui à l'IES				
Projet 1.2. Appui à la création et au renforcement des instances relais ÉS dans les institutions partenaires clés du secteur de la communication	59 219			59 219
Axe 2. Le renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias				
Projet 2.1. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation « vers l'égalité dans les médias » accompagné d'outils de sensibilisation		100 000		100 000
Projet 2.2. Formation des journalistes et des étudiants-es en journalisme	76 670			76 670
Axe 3. Promotion de l'égalité entre les sexes dans le MC et dans les institutions médiatiques et accès des femmes aux sphères de décision				
Projet 3.1. Études stratégiques sur l'égalité entre les sexes dans les médias		30 000	70 000	100 000
Projet 3.2. Développement de mesures institutionnelles dans les institutions partenaires		30 000	70 000	100 000
TOTAL	135 889	160 000	140 000	435 889





5

Rôles et responsabilités

5.1. Rôles et responsabilités du ministère de la Communication

- Reconnaître officiellement par les voies ministérielles appropriées le comité d'appui à l'IES responsable de la mise en œuvre et du suivi du PMT et des projets en découlant.
- Valider et approuver le PMT.
- Dédier une ressource interne à plein temps en support au comité d'appui et mettre à sa disposition du support de secrétariat (mi-temps).
- Dégager du temps pour les membres représentant du ministère au sein du comité d'appui et technique afin de faciliter leur pleine participation.
- Déposer officiellement le programme à moyen terme (4 ans) d'appui à l'institutionnalisation de l'ÉS auprès de l'ACDI-Rabat.
- Élaborer les projets dans le cadre du PMT et les soumettre pour financement au FAÉS II.
- Signer les ententes requises avec le Chef de la coopération consignnant les engagements des parties impliquées pour la réalisation de chacun des projets s'inscrivant dans le PMT.
- Manifester une volonté concrète d'associer divers acteurs dans les processus mis en place dans le cadre du PMT, en particulier du MDSFS.
- Établir un cadre de partenariat et des ententes avec des intervenants d'autres ministères et de la société civile.





- Assurer la disponibilité des ressources impliquées dans la réalisation des programmes et projets.
- Participer activement à la coordination liée à la préparation, au déroulement et au suivi des missions de l'assistance technique ponctuelle canadienne et marocaine par : (i) l'élaboration des termes de référence avec l'appui du FAÉS II, (ii) la validation de la sélection des consultants, (iii) la validation des cahiers de mission, (iv) l'appui et le suivi de la réalisation des missions, et (v) la validation des rapports des consultants.
- Assurer une gestion efficace et efficiente des activités du PMT et valider les rapports d'activités produits.
- Appuyer le comité d'appui dans sa recherche de financement complémentaire pour la réalisation du PMT.
- Prendre part aux bilans annuels participatifs du FAÉS II.

5.2. Rôles et responsabilités du comité d'appui en ÉS

- Assurer la mise en œuvre du PMT.
- Superviser et appuyer la coordonnatrice opérationnelle du comité mise à la disposition du comité d'appui.
- Préparer le premier plan d'action annuel sur la base du Programme à moyen terme établi et réaliser annuellement un bilan annuel pour la planification du plan d'action suivant.
- Donner des avis et faire des recommandations sur toutes questions relatives à la démarche d'institutionnalisation de l'ÉS.
- Assurer la liaison entre le comité, les directions du ministère et institutions partenaires.
- Assurer le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre du PMT.
- Évaluer annuellement l'état d'avancement du PMT.
- Assurer la coordination des activités.
- Préparer les documents devant être produits pour la mise en œuvre du PMT.
- Assurer la circulation de l'information auprès de ses membres.
- Faire les demandes nécessaires à la réalisation du PMT et rechercher des financements complémentaires.

5.3. Rôles et responsabilités des partenaires institutionnels du ministère de la Communication

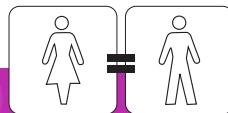
- Confirmer officiellement leur participation au sein du comité d'appui à l'institutionnalisation de l'ÉS.
- S'engager à dégager les ressources humaines nécessaires à la participation de leur institution au comité d'appui et à la réalisation du PMT les concernant.
- Participer aux activités de renforcement des capacités qui se réaliseront au sein de leurs institutions.

5.4. Rôles et responsabilités du FAÉS II

- Assurer l'accompagnement-conseil auprès de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi des résultats des projets qui découlent du PMT.
- Soumettre au comité aviseur le PMT et les requêtes de projets pour émission d'avis.
- Préparer les documents administratifs (Document d'approbation de projets, Accords de contribution et Fiche d'évaluation environnementale) pour les projets et suivre leur cheminement pour les approbations et les signatures requises.
- Appuyer activement la coordination liée à la préparation, au déroulement et au suivi des missions de l'assistance technique ponctuelle canadienne et marocaine, quand elle est requise, par : (i) l'appui à l'élaboration des termes de référence ; (ii) la validation de la sélection des consultant-es canadien-nes ; (iii) l'appui au recrutement des consultant-es marocain-nes ; (iv) la validation des cahiers de mission et des notes méthodologiques ; (v) l'appui et le suivi de la réalisation des missions et consultations ; et (vi) la validation des rapports des consultant-es.
- Fournir l'appui requis aux missions d'assistance technique ponctuelle canadienne et marocaine (orientations, compréhension du contexte, suivi des missions et des travaux auprès des partenaires et suivi des résultats).
- Se conformer, pour une gestion efficace et efficiente des activités du PMT et des projets le concernant, aux orientations, normes et exigences de la gestion axée sur les résultats, prescrites par l'ACDI.
- Conduire les opérations de suivi du PMT et des projets, gérer les ressources financières allouées aux projets selon les normes de l'ACDI, établir les profils des décaissements par projet et faire le suivi régulier de l'exécution budgétaire des projets en cours de réalisation.



- Conduire des actions de dialogue en vue de faire connaître les résultats atteints par le PMT et les projets et en vue de consolider le partenariat avec les départements ministériels concernés.
- Suivre l'ensemble des actions des autres organisations de coopération internationale intervenant en matière d'ÉS et tenir compte des résultats en vue d'assurer une conjugaison des efforts et une complémentarité avec le FAÉS II.
- Appuyer le développement d'actions d'ouverture sur la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et initier des actions de partage d'expériences et de consolidation des réseaux en lien avec le PMT du ministère de la Communication.
- Organiser des bilans annuels participatifs, auxquels prendront part les partenaires du FAÉS II.



6

Hypothèses critiques, risques et mesures d'atténuation

Les principaux risques anticipés sont d'ordres sociopolitiques et culturels. Nous formulons les hypothèses de risques dans les termes suivants :

Au niveau des impacts

- Diminution de l'ouverture politique du gouvernement marocain en matière d'égalité entre les sexes.

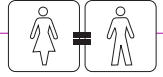
Au niveau des effets

- Persistance de pesanteurs socioculturelles.
- La volonté politique d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein du ministère et du secteur de la communication qui ne se traduit pas en gestes concrets.
- Manque d'adhésion des partenaires du secteur de la communication.
- Manque de coordination entre les intervenants.
- Disponibilité limitée des intervenants.

Au niveau des extrants

- Manque de disponibilité et d'engagement de la part de certains membres du comité d'appui à l'IÉS.
- Montée du conservatisme qui inhibe la participation des personnes au sein du comité d'appui à l'IÉS.
- Manque de volonté de coordination entre les ministères qui développent des processus d'institutionnalisation de l'ÉS.

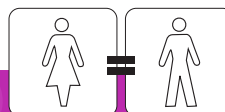




- Manque d'engagement de la part d'autres bailleurs de fonds.
- Mobilité des ressources humaines réduisant la capitalisation des acquis.

Mesures d'atténuation

Afin d'atténuer ces risques, le plan de suivi intégrera l'analyse des risques qui sera revue périodiquement lors de réunions régulières et du bilan-programmation. Un dialogue étroit se fera également entre les différents intervenants du programme de façon à suivre l'évolution sociale et politique et à s'informer mutuellement. Ce dialogue pourra se faire également avec le FAÉS II et d'autres organisations internationales qui travaillent en égalité entre les sexes.

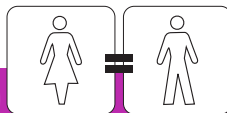


7

Conclusion

Le ministère de la Communication du Maroc apporte sa contribution à la promotion de l'égalité entre les sexes dans la dynamique des grandes orientations du gouvernement marocain. Sur la base de valeurs d'ouverture, de démocratie et de recherche d'égalité, le ministère contribuera à renforcer l'action gouvernementale de façon à ce que les femmes et les hommes participent pleinement au développement durable. Le Programme à moyen terme porté par le ministère constitue le premier plan sectoriel de promotion de l'ÉS du secteur de la communication dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre et développement dans les politiques et programmes de développement. Par ce fait, le ministère devient un acteur pilote de la mise en œuvre de cette stratégie.

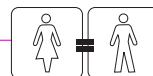




8

Budget estimatif global par projet et par année





Projets

Axe stratégique 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la et pratiques

Projet 1.1 (C101) : Appui institutionnel et renforcement des capacités du comité d'appui à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes.

Projet 1.2 (C102) : Appui à la création et au renforcement des instances relais ÉS dans les institutions partenaires clés du secteur de la communication

Axe stratégique 2 : Le renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur

Projet 2.1 (C104) : Élaboration/mise en œuvre d'un programme de formation et de sensibilisation « Vers l'égalité dans les médias » et outils de sensibilisation

Projet 2.2 (C103) : Appui à l'élaboration d'outils de formation en « égalité entre les sexes et médias » pour la formation des journalistes et des étudiants-tes de l'ISIC

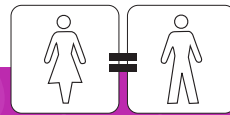
Axe stratégique 3 : Promotion de l'égalité entre les sexes au ministère de la Communication

Projet 3.1 : Études stratégiques sur l'égalité entre les sexes et les médias

Projet 3.2 : Développement de mécanismes institutionnels dans les institutions partenaires

Responsables	Partenaires	Échéancier	Budget \$ CAD
Communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs structures			
Ministère de la Communication	Partenaires institutionnels	2007-2008	59 219
Ministère de la Communication	Partenaires institutionnels (SNPM, HCA, SNRT, 2M)	2007-2008	
de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias			
Ministère de la Communication	Partenaires institutionnels et MDSFS Société civile, organisations féminines, associations, SNPM/Conseil genre	2008-2009	100 000
ISIC, Ministère de la Communication	Autres centres de formation en journalisme	2007-2008	76 670
et dans les institutions médiatiques, et accès des femmes aux sphères de décision			
Ministère de la Communication	Partenaires institutionnels ISIC, Groupe de recherche sur la femme, comité genre du SNPM, etc.	2008-2009	100 000
		2009-2010	
Ministère de la Communication, en coordination avec le ministère de la Modernisation	Partenaires institutionnels	2008-2009	100 000
		2009-2010	





Annexes

Annexe 1

Cadre logique du PMT

Annexe 2

Attributions et organigramme du comité d'appui, du comité technique
et des instances relais ÉS

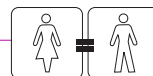
Annexe 3

Mandat de la coordination opérationnelle

Annexe 4

Fiches de projets





Annexe 1 :

Nom du projet : Programme à moyen terme d'appui à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication au Maroc

Finalité du projet

Contribuer à l'intégration d'une approche institutionnelle de l'égalité entre les sexes dans les pratiques, les systèmes et les politiques du secteur de la communication

Impact (résultat escompté à long terme)

Le ministère et les institutions partenaires jouent un rôle accru dans la promotion de valeurs égalitaires dans le secteur de la communication.

But du projet

Renforcer les capacités d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes du ministère et du secteur de la communication

Effets (Résultats à moyen terme)

- Le ministère et le secteur de la communication se sont dotés de structures organisationnelles fonctionnelles, aptes à mettre en œuvre le PMT.
- Des initiatives de renforcement des capacités contribuent à l'amélioration de l'image de la femme et à l'égalité entre les sexes dans les médias.
- Des mécanismes institutionnels favorisent l'égalité entre les sexes et la participation des femmes dans les postes de décisions au sein du ministère et du secteur de la communication.

Cadre logique du PMT

Budget du PMT : 435 889 \$CAD

Indicateurs du rendement

- Pertinence et portée des politiques, stratégies, directives et réglementations.
- Amélioration de l'image de la femme dans les médias.
- Augmentation de la représentation des femmes dans les sphères de décisions des entreprises médiatiques.

Hypothèses/Indicateurs de risque

- Limite à l'ouverture politique du gouvernement marocaine en matière d'égalité entre les sexes.

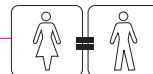
Indicateurs du rendement

- Degré d'appropriation par le comité d'appui du PMT et nombre d'instances relais ÉS en place et fonctionnelles au sein des partenaires institutionnels.
- Niveau et qualité de la participation des partenaires institutionnels dans la mise en œuvre/suivi/évaluation du PMT.
- Nombre et qualité des initiatives visant l'amélioration de l'image de la femme et l'ÉS dans les médias.
- Niveau de sensibilisation à l'ÉS et à l'analyse selon le genre des acteurs impliqués (décideurs, journalistes, créatifs, etc.)
- Nombre et type de mécanismes institutionnels en ÉS permanents et opérationnels sont renforcés, développés et partagés et répliqués au sein du ministère de la Communication et des partenaires institutionnels en lien avec le développement

Hypothèses/indicateurs de risque

- Les pesanteurs socioculturelles qui restreignent la capacité d'action des acteurs ciblés.
- La volonté politique d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication qui ne se traduit pas en gestes concrets
- Manque d'adhésion des partenaires du secteur de la communication.
- Manque de coordination entre les intervenants.
- Disponibilité limitée des intervenants.
- Le contexte des prochaines élections avec le risque de changement de responsables au MC, effet possible sur la vision politique





Ressource/activités	Extrants (résultats à court terme)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place des structures organisationnelles au sein du ministère de la Communication et des partenaires institutionnels ▪ Déploiement d'une ressource interne du ministère et d'un appui de secrétariat ▪ Des réunions régulières du comité d'appui ▪ Des projets financés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comité d'appui est renforcé, fonctionnel et opérationnel pour la mise en œuvre du PMT. ▪ Des instances relais ÉS créées chez les partenaires institutionnels sont renforcées et fonctionnelles. ▪ Des opérateurs et décideurs des entreprises de presse ainsi que des membres de la société civile sont sensibilisés aux enjeux de l'ÉS dans les médias et outillés à leur prise en compte dans leurs pratiques. ▪ Des supports didactiques et de sensibilisation sont produits et mis à la disposition de différents publics cibles. ▪ Un prix est proposé « Vers l'égalité dans les médias » et est mis en œuvre si la faisabilité est confirmée. ▪ Les étudiants-es journalistes et les journalistes professionnels sont formés aux enjeux en ÉS dans les médias et en comprennent les implications dans leur pratique journalistique. ▪ Des études de qualité favorisent une meilleure compréhension des enjeux en ÉS dans le secteur de la communication et proposent des pistes d'action. ▪ Un événement public est réalisé qui favorise le partage de nouvelles connaissances, le débat public sur les enjeux d'ÉS dans les médias et ouvrent sur des collaborations pour l'action. ▪ Les institutions partenaires sont sensibilisées aux mécanismes institutionnels existants et outillés pour en développer. ▪ Des mesures institutionnelles favorisent l'ÉS et la participation des femmes dans les postes de décisions au sein du ministère et du secteur de la Communication.

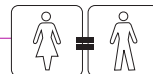
Indicateurs du rendement

- Nombre de réunion du comité d'appui
- Nombre de réunions du comité technique
- Nombre d'instances relais ÉS créées (nombre à déterminer avec le comité d'appui à l'ÉS)
- Nombre et type d'activités réalisées par les partenaires institutionnels
- Degré d'appropriation par les différents opérateurs des mécanismes et outils en ÉS
- Qualité des études et nombre et diversité des publics ciblés par la diffusion
- Nombre de participants et participantes au colloque national et qualité de l'événement
- Qualité et degré d'adhésion au module sur l'ÉS dans les institutions de formation en journalisme

Hypothèses/indicateurs de risque

- Manque de disponibilité et d'engagement de la part de certains membres du comité d'appui
- Montée du conservatisme qui inhibe la participation des personnes au sein du comité d'appui
- Manque de volonté de coordination entre les ministères qui développent des processus d'institutionnalisation de l'ÉS
- Manque d'engagement de la part d'autres bailleurs de fonds
- Mobilité des ressources humaines réduisant la capitalisation des acquis





ANNEXE 2

Attributions et organigramme du comité d'appui, du comité technique et des instances relais ÉS (actualisés en janvier 2008)

Mandat : Le comité a pour mandat de promouvoir et d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les politiques, programmes et stratégies du ministère de la Communication et des établissements œuvrant dans le secteur de la communication.

Rattachement et schéma organisationnel : Le comité d'appui est domicilié au secrétariat général du ministère de la Communication et présidé par le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement.

Structure

Le comité d'appui pour l'IES comprend deux instances : le comité d'appui et le comité technique. Il se coordonne avec des instances relais ÉS pilotes établies au sein de quatre institutions partenaires :

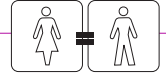
- **Le comité d'appui** est constitué des représentants et représentantes du ministère de la Communication et de un-e ou deux représentants-tes des institutions partenaires suivantes :
 - Agence Maghreb Arabe Presse (MAP),
 - Bureau marocain des droits d'auteurs (BMDA),
 - Centre cinématographique marocain (CCM),
 - Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ),
 - Groupement des annonceurs du Maroc (GAM),
 - Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA),
 - Institut supérieur d'art dramatique et d'animation culturelle (ISADAC),
 - Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC),
 - Régie 3,
 - Société nationale de la radiodiffusion et de la télévision (SNRT),
 - SOREAD 2M,
 - Syndicat national de la presse marocaine (SNPM),
 - Union des agences conseil en communication (UACC).
- **Le comité technique** est constitué des représentants-tes des différentes directions du MC, dont la responsable du service Formation et Approche genre comme représentante de la direction des Ressources humaines et financières et un-une représentante de la division des Relations extérieures et de la Coopération. Le-la coordonnatrice opérationnelle participe d'office au comité technique. Le comité technique est ouvert à la participation d'institutions partenaires, selon les besoins.

- **Les instances relais ÉS pilotes** sont composées d'au moins 2 à 3 personnes en plus du membre du ou de la représentante de l'institution au CA et sont installées dans les institutions partenaires suivantes :
 - la Haute autorité de la communication audiovisuelle,
 - la Société nationale de la radiodiffusion et de la télévision,
 - la SOREAD 2M,
 - le Syndicat national de la presse marocaine.

Rôles et responsabilités du comité d'appui

Dans son rôle de promotion et d'intégration de l'ÉS, les principales responsabilités des membres du comité d'appui sont les suivantes :

- Proposer et réaliser des démarches et stratégies visant l'institutionnalisation de l'ÉS dans les politiques et programmes du ministère et des établissements œuvrant dans le secteur de la communication et en assurer le suivi et l'évaluation. Spécifiquement dans le cadre du Programme à moyen terme 2006-2010 :
 - prendre les décisions stratégiques relatives à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein du ministère et du secteur de la communication ;
 - accompagner et contribuer activement à la mise en œuvre et au suivi et évaluer annuellement l'atteinte des résultats attendus du PMT ;
 - analyser, valider les bilans, déterminer les priorités annuelles et approuver les plans d'action annuels ;
 - valider et approuver les rapports annuels d'état d'avancement des résultats du PMT ;
 - appuyer les instances relais dans la mise en œuvre du PMT ;
 - assurer la coordination, la concertation et la synergie entre les différents partenaires dans le secteur de la communication et avec les acteurs œuvrant à l'égalité entre les sexes et mettre en place les mécanismes nécessaires ;
 - approuver les documents produits par le comité technique et la coordination opérationnelle pour la mise en œuvre du PMT ;
 - contribuer à la circulation de l'information auprès des membres du comité d'appui ;
 - recevoir les rapports d'étape de la coordonnatrice opérationnelle du comité, faire des recommandations et participer à son suivi-évaluation ;
 - donner des avis et faire des recommandations le cas échéant sur toutes questions relatives à la démarche d'institutionnalisation de l'ÉS ;
 - contribuer à la recherche des financements complémentaires à la réalisation du PMT et faire les représentations nécessaires.



Rôles et responsabilités du comité technique

- Assurer la mise en œuvre, l'accompagnement, le suivi des activités du PMT.
- Coordonner les différentes activités du comité d'appui et en assurer le suivi (par exemple : supervision et révision des requêtes de projets auprès des bailleurs de fonds, des termes de référence pour la réalisation des projets, participation au recrutement des consultants-tes locaux et internationaux, suivi et validation des cahiers de mission et préparation et accompagnement des missions, liaisons et communication.
- Assurer l'élaboration des bilans et rapports annuels d'état d'avancement des résultats du PMT.
- Assurer l'élaboration des plans d'action annuels.
- Déterminer les ressources permanentes et ponctuelles nécessaires à la réalisation du mandat.
- Assurer la préparation des réunions et celle des documents de travail et le calendrier des rencontres.
- Diffuser l'information aux membres du comité d'appui.
- Superviser et appuyer le-la coordonnatrice opérationnelle du comité d'appui.
- Assurer la liaison entre le comité d'appui, les directions du ministère et les institutions partenaires.
- Faire les demandes et requêtes nécessaires à la réalisation du PMT.
- Rechercher des financements complémentaires et faire les démarches nécessaires.
- Faire toutes propositions utiles au comité d'appui.

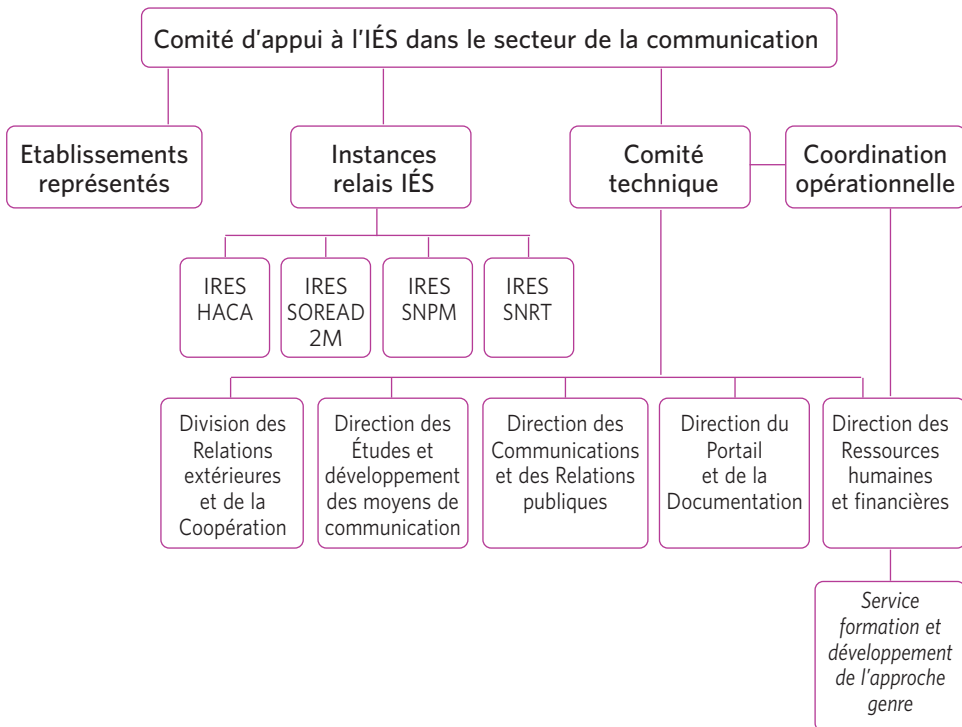
Rôles et responsabilités des instances relais ÉS pilotes

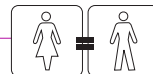
- Contribuer à la mise en œuvre du PMT pour l'IES.
- Appuyer le-la membre du comité d'appui dans son rôle de représentant-e de l'institution au sein du comité d'appui et de coordonnateur-trice de l'instance relais ÉS pilote.
- Assurer la liaison et la coordination des activités entre le comité d'appui et l'institution partenaire.
- Faire circuler dans l'institution toute information relative à la réalisation du PMT.
- Participer aux activités programmées.
- Exercer un rôle de veille au sein de leur institution pour la mise en œuvre du PMT.

Fonctionnement des comités et instances

Le comité d'appui se réunit une fois par trimestre et chaque fois que nécessaire. Le comité technique se réunit une fois par mois et chaque fois que nécessaire. Les membres du comité d'appui sont nommés sur une base permanente. Lorsqu'un membre décide de ne plus faire partie du comité d'appui, il avise par écrit le comité d'appui ainsi que sa hiérarchie pour son remplacement. Les représentants-tes du CA assurent d'office la coordination des instances relais ES formées dans leurs institutions. Les instances relais ES établissent à leur niveau leur mode de fonctionnement et la fréquence de leurs réunions.

Schéma organisationnel du comité d'appui, du comité technique et des instances relais d'IES du secteur de la communication





ANNEXE 3

Mandat de la coordination opérationnelle

Mandat de la coordination opérationnelle

Objectif

Appuyer le comité d'appui et le comité technique, de façon dynamique et concertée, dans la mise en œuvre du Programme à moyen terme de l'IES au sein du ministère et du secteur de la communication.

Mandats spécifiques

Sous la responsabilité d'une direction clairement désignée par le ministère de la Communication, le-la coordonnatrice opérationnelle relève directement du comité d'appui à l'IES et est responsable de :

- Assurer la coordination opérationnelle des activités du comité d'appui pour l'IES au ministère et dans le secteur de la communication dans les tâches suivantes :
 - la réalisation des tâches institutionnelles (suivi des processus d'approbation officielle, élaboration de bilans et plans annuels d'activités (ans I-II-III-IV), planification et organisation des réunions régulières, liaison avec le comité technique et le comité d'appui, communication avec les membres du comité d'appui, etc.);
 - l'accompagnement et le suivi des projets du PMT en lien avec les instances du ministère de la Communication et les partenaires institutionnels directement concernés ;
 - la réalisation des tâches administratives et financières nécessaires à la réalisation du PMT ;
 - les communications internes et externes afin de susciter le soutien des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ;
 - la coordination des activités avec les différents partenaires, y compris la société civile, pour favoriser les synergies et les échanges d'expériences ;
 - la participation et le soutien aux activités d'assistance technique externe selon les besoins ;
 - la représentation du comité d'appui, à la demande de celui-ci, lors d'événements, réunions ou séminaires touchant l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes ;
 - la participation aux réunions du comité technique et du comité d'appui.

Profil demandé

- Femme ou homme sensibles et engagé-e.
- Doté-e d'esprit d'initiative et de leadership.
- En mesure de coordonner, suivre et réaliser les activités découlant des plans d'action annuels du PMT.
- Doté-e de capacité d'analyse, de synthèse, de communication et de rédaction (arabe et français).
- Doté-e de capacité de travailler en équipe.

ANNEXE 4

Fiches de projets

AXE 1 : Le renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la Communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs structures et pratiques

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

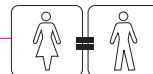
ACQUIS

- Volonté politique de l'État et au sein du ministère (un ministre très engagé)
- Gendérisation des budgets (loi de Finances 2006)
- Engagement dans un processus d'institutionnalisation depuis 2004 impliquant le ministère et les institutions partenaires
- Existence d'un comité d'appui rattaché au Secrétariat général du MC
- Expérience positive d'intégration des femmes dans des postes de responsabilités au sein du MC

DÉFIS

- Positionnement stratégique durable du comité d'appui du MC
- Disponibilité des membres du comité étant donné leurs fonctions et agendas
- Capacité opérationnelle (mise en œuvre, suivi des activités/projets, coordination et coopération, etc.)
- Mise en place d'instances relais ÉS d'appui dans les institutions partenaires
- Réseautage pour travailler en concertation





FICHES DE PROJET

Axe 1

Projet 1.1. Appui institutionnel et renforcement des capacités du comité d'appui à l'IES

Axe stratégique

Le renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la Communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs structures et pratiques

Objectif

Ce projet vise à renforcer et à consolider le comité d'appui à l'IES dans son rôle de promotion et d'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques, programmes et stratégies du ministère de la Communication et des établissements partenaires

Résultats à la fin du projet

Le comité d'appui à l'IES est renforcé, fonctionnel et opérationnel pour la mise en œuvre du PMT.

Échéancier : 2007-2008

Budget : 59 219 \$CAD

Responsable : Le ministère de la Communication

Partenaires : Partenaires institutionnels

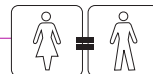
ACTIVITÉS

Pour ce faire, un support institutionnel sera apporté au comité d'appui à l'IES ainsi qu'à son comité technique pour :

- Le redéploiement d'une ressource assurant la *coordination opérationnelle* (ressource interne du ministère) dégagée à **plein temps** afin d'appuyer le comité d'appui dans le processus d'institutionnalisation et la mise en œuvre du PMT ainsi qu'une ressource de secrétariat à demi temps, ressources qui deviendront le *bras opérationnel* du comité d'appui à l'IES (voir annexe 3 définition du mandat).
- La reconnaissance officielle du comité d'appui à l'IES et son rattachement stratégique au Secrétariat général du ministère de la Communication ainsi que la désignation officielle d'une direction opérationnelle du ministère responsable de la mise en œuvre du PMT.
- Une réactualisation des attributions des principales responsabilités du comité d'appui et de son comité technique suite à l'inclusion de nouveaux membres.

- Un appui aux tâches institutionnelles du comité (approbation officielle du PMT, approbation du mandat et description des tâches de la ressource opérationnelle, élaboration du bilan et plan annuel d'activités An I-II III-IV, formation des membres, tâches administratives et financières, etc.).
- La mise en œuvre, le suivi, l'accompagnement des projets du PMT en lien avec les instances du ministère de la Communication et les partenaires institutionnels directement concernés.
- Un appui à la communication interne et externe afin de susciter un soutien de la part des partenaires gouvernementaux et de la société civile (ex. : utilisation du bulletin interne du MC, publication officielle du PMT).
- Un appui à la planification stratégique et la coordination des activités avec les différents partenaires gouvernementaux et de la société civile/organisations féminines afin de coordonner les efforts, échanger les expériences (ex. : dossier de l'image de la femme dans les médias avec le MDSFS, etc.).
- La recherche de financement complémentaire auprès d'autres bailleurs de fonds ayant à cœur la promotion de l'égalité entre les sexes et formation des membres à la recherche de financement.
- Une assistance technique externe (canadienne et marocaine) en renforcement des capacités organisationnelles dans le domaine de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, incluant la formation, l'accompagnement conseil et la planification stratégique au sein de département ministériel.





FICHES DE PROJET

Axe 1

Projet 1.2. Appui à la création et au renforcement des instances Relais ÉS dans les institutions partenaires clés du secteur de la communication ⁹

Axe stratégique : Le renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la Communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ÉS dans leurs structures et pratiques

Objectif du projet : Il vise à créer des instances relais ÉS au sein des institutions partenaires clés afin de développer une structure de support dans les institutions membres du comité d'appui à l'IES pour la mise en œuvre du PMT et faciliter ainsi la coordination entre les institutions partenaires membres du comité d'appui à l'IES.

Résultats à la fin du projet : Des instances relais ÉS pilotes créées chez les partenaires institutionnels sont renforcées et fonctionnelles.

Échéancier : 2007-2008

Budget : 59 219 \$ CAD

Responsable : Le ministère de la Communication

Partenaires : Partenaires institutionnels : SNPM, HACA, SNRT, 2M

ACTIVITÉS

Pour ce faire, un support institutionnel sera apporté au comité d'appui à l'IES ainsi qu'à son comité technique pour :

- Identification des instances relais ÉS en place et potentielles (établissement de critères, planification de la démarche, coordination avec les représentants des institutions partenaires membres du comité d'appui à l'IES, etc.).
- Soutien aux instances existantes (ex. : Conseil genre du SNPM, HACA)
- Création d'instances relais ÉS pilotes, incluant leur constitution, leur structuration et leur opérationnalisation.
- Identification avec les représentants des institutions partenaires membres du comité d'appui à l'IES de points d'entrée (notamment la formation et la sensibilisation) ; ex. : « Une charte à mettre en pratique » (lien avec l'axe stratégique 2).
- Formation/sensibilisation des membres des instances relais ÉS,
- Réalisation d'activités concrètes et ciblées par le PMT.
- Assistance technique externe (canadienne et marocaine) en renforcement des capacités organisationnelles dans le domaine de l'égalité entre les sexes, incluant la formation, l'accompagnement conseil de processus d'institutionnalisation de l'ÉS au sein de département ministériel.

(9) Lors de la mise en œuvre de ce projet 1.2, il a été fusionné avec le projet 1.1

Fiches de projets

AXE 2 : Le renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

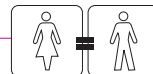
ACQUIS

- Libéralisation du paysage audiovisuel
- Réformes importantes du statut de la femme dans la société marocaine et un secteur de la communication en pleine effervescence
- Existence d'une Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme et qui constitue un levier important de promotion de l'ÉS
- Charte signée par le Ministre de la Communication
- Campagne médiatique sur la violence contre les femmes

DÉFIS

- Pesanteurs culturelles, règles et normes coutumières
- Méconnaissance et résistances face à l'égalité des sexes
- Charte nationale peu connue
- Représentation stéréotypée des femmes
- Milieu associatif et organisations féminines qui ne connaissent pas les mécanismes de plaintes





FICHES DE PROJET

Axe 2

Projet 2.1. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation « Vers l'égalité dans les médias »

Axe stratégique

Le renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias.

Objectif du projet

Ce projet vise à sensibiliser les décideurs sur les enjeux d'égalité entre les sexes dans les médias et aux dérives actuelles dans la représentation des femmes. Il vise également à former différents opérateurs (journalistes, concepteurs, cellules de rédactions, etc.) afin de les outiller pour un traitement équitable des femmes et des hommes dans leurs différentes productions. Ce projet cherchera en outre à sensibiliser les organisations de la société civile aux enjeux de l'égalité entre les sexes dans les médias et à les initier aux mécanismes de veille afin qu'ils puissent jouer leur rôle de vigilance et de contre poids auprès des médias.

Résultats à la fin du projet

- Des opérateurs et décideurs des entreprises de presse ainsi que des membres de la société civile sont sensibilisés aux enjeux de l'égalité entre les sexes dans les médias et outillés à leur prise en compte dans leurs pratiques.
- Des supports didactiques et de sensibilisation sont produits et mis à la disposition de différents publics cibles.
- Un prix est proposé « Vers l'égalité dans les médias» et est mis en œuvre si la faisabilité est confirmée.

Échéancier : 2008-2009

Budget : 100 000 \$CAD

Responsable : Le ministère de la Communication

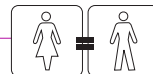
Partenaires : Les partenaires institutionnels du ministère (ex. : Syndicat/Conseil Genre, INID/HACA, FMEJ, Club de la presse, etc.), MDSFS, associations féminines

ACTIVITÉS

Pour ce faire, en mettant l'accent sur la Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias « une Charte à mettre en pratique... » :

- Des formations et des sessions de sensibilisation seront dispensées à différents opérateurs des médias et partenaires : décideurs du ministère de la Communication et des institutions partenaires, journalistes et créatifs, associations féminines, etc. Plusieurs types d'initiatives pourront être développées sous forme de dîners-débat réunissant différents décideurs et patrons du secteur; de formations de journalistes, des formations destinées à des partenaires de la société civile en techniques de veille et de plainte, etc.
- Des supports d'information et de sensibilisation sur les mécanismes d'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication et des médias qui s'adresseront à ces publics cibles divers dont notamment un *Guide de formation* qui pourra inclure plusieurs outils : dépliants, guides de l'ÉS, supports numériques : CD, etc. et apportera une information claire et opérationnelle sur les mécanismes de l'ÉS dans les médias : Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb.
- Le comité d'appui à l'IÉS pourra également explorer la faisabilité de la mise en place d'un prix annuel « Vers l'égalité dans les médias», sorte de label ÉS apposé aux programmations et aux produits journalistiques exemplaires en faveur de l'égalité entre les sexes dans les médias. Un sous-comité de travail du comité d'appui à l'IÉS devra être mis en place afin de développer le concept et le projet (élaboration de critères d'évaluation des produits, identification des personnalités du milieu reconnues et médiatiques devant faire partie de la commission d'évaluation, etc.).





FICHES DE PROJET

Axe 2

Projet 2.2. Formation ÉS des journalistes et des étudiants-es en journalisme

Axe stratégique

Le renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias.

Objectif du projet

Ce projet vise à développer et mettre à la disposition des étudiants et étudiantes journalistes et des journalistes en exercice un module de formation sur l'ÉS dans les médias dans le but de les sensibiliser aux enjeux de l'égalité entre les sexes et aux implications que ces enjeux peuvent avoir dans la pratique journalistique. Ils se familiariseront tout particulièrement avec les outils d'analyse selon le genre.

Résultats à la fin du projet

Les étudiants et étudiantes en journalisme et les journalistes professionnels sont formés aux enjeux de l'égalité entre les sexes dans les médias et en comprennent les implications dans leur pratique journalistique.

Échéancier : 2007-2008

Budget : 76 670 \$CAD

Responsables : L'ISIC, le ministère de la Communication

Partenaires : Autres centres de formation en journalisme

ACTIVITÉS

Pour ce faire, un module de formation sur l'ÉS couvrant l'ensemble de la problématique (principaux mécanismes nationaux et internationaux relatif à l'égalité entre les sexes, enjeux touchant au traitement de l'image des femmes dans les médias, l'arsenal juridique et le référentiel éthique et déontologique aussi bien national qu'international) sera développé et dispensé. Les étudiants et étudiantes en journalisme sont régulièrement formés sur des thématiques de l'heure (telles le sida, l'éducation en matière de population, etc.) et ce module sur l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication viendrait s'insérer de la même manière dans le processus pédagogique. L'ISIC dispense de la formation initiale (bac+4) en journalisme, ainsi que des formations continues à des journalistes professionnels. D'autres établissements forment également dans ce domaine. Une formation itinérante qui offrirait ce module couvrira une bonne partie de ces centres de formation aux médias et permettra de multiplier les cibles.

- Développement du module.
- Mise en œuvre.
- Formation des enseignants et enseignantes à l'ÉS.

Fiches de projets

AXE 3 : Promotion de l'égalité entre les sexes au ministère de la Communication et dans les institutions médiatiques, et accès des femmes aux sphères de décision

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

ACQUIS

- Des avancées significatives pour l'accès des femmes à des postes de responsabilité
- Niveau de parité significatif au sein du ministère et plus de femmes occupent des postes de responsabilité
- Le secteur de la communication se féminise
- De plus en plus de jeunes femmes postulent pour des études en journalisme et en communication
- Mécanismes institutionnels prometteurs

DÉFIS

- Moins de femmes dans le secteur arabophone (autant au niveau de la formation des journalistes que dans les entreprises médiatiques)
- Développement de nouveaux mécanismes institutionnels
- Élaboration de politiques sensibles au genre dans le cadre des réformes de la fonction publique



FICHES DE PROJET

Axe 3

Projet 3.1. Études stratégiques sur l'égalité entre les sexes et les médias

Axe stratégique

Promotion de l'égalité entre les sexes au ministère de la Communication et dans les institutions médiatiques et accès des femmes aux sphères de décision.

Objectif du projet

Ce projet vise à générer de nouvelles connaissances et données quantitatives (statistiques) et qualitatives sur des aspects de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les médias que le comité d'appui à l'IES souhaitera approfondir afin de mieux cibler les besoins et intérêts des hommes et des femmes dans des champs sectoriels ou thématiques déjà identifiés ou à identifier.

Résultats à la fin du projet

- Des études de qualité favorisent une meilleure connaissance des enjeux de genre dans le secteur de la communication et proposent des pistes d'action
- Un événement public est réalisé qui favorise le partage de nouvelles connaissances, le débat sur les enjeux d'égalité entre les sexes dans les médias et ouvrant sur des collaborations pour l'action.

Échéancier : 2008-2009 - 2009-2010

Budget : 100 000 \$CAD

Responsable : Le ministère de la Communication

Partenaires : Partenaires institutionnels, ISIC, Groupe de recherche, SNPM/comité genre, etc.

ACTIVITÉS

Pour ce faire, le comité d'appui aura recours à des ressources externes marocaines pour la réalisation de telles études. Il pourra également explorer la possibilité d'établir des relations partenariales avec des centres de recherche universitaire ayant développé une expertise sur les questions d'égalité entre les sexes. Le comité devra :

- Élaborer des termes de référence
- Assurer le suivi et le contrôle de qualité du produit. Ces études se réaliseront en partenariat avec les institutions partenaires du ministère de la Communication.
- Organiser un colloque national autour d'une des études afin de réunir l'ensemble des partenaires et opérateurs du secteur des médias impliqués dans la gestion de l'image de la femme dans les médias. Cet événement d'envergure permettra de mettre à profit un contexte national propice pour lancer le débat et faire progresser les valeurs

égalitaires au sein de la société marocaine. Il dynamisera le débat, l'échange et la synergie entre les différents partenaires du secteur de la communication et de la question féminine.

Les études suivantes ont été identifiées à ce jour :

- Études sur les mécanismes institutionnels existants pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication et identification de nouveaux mécanismes à développer.
- Étude sur l'image de la femme dans les médias (évaluation de la pertinence en fonction des études existantes¹⁰).
- Études sectorielles sur la place des femmes dans les médias (étude bilan, an 4).

10. Une étude sur l'image de la femme dans le discours des médias marocains, par Abdenasser, A.F., Assloun, B., Errami, A., Lamhaidi, N., Sami, A. ISIC-FNUAP, a été réalisée en 2002. Cette thématique mériterait d'être de nouveau analysée.





FICHES DE PROJET

Axe 3

Projet 3.2. Développement de mesures institutionnelles dans les institutions partenaires

Axe stratégique

Promotion de l'égalité entre les sexes au ministère de la Communication et dans les institutions médiatiques et accès des femmes aux sphères de décision

Objectif du projet

Ce projet vise à diffuser et/ou renforcer des mesures institutionnelles concrètes, existantes, qui ont le potentiel de favoriser un meilleur accès aux postes de responsabilité pour les femmes (ex. : Code du statut du personnel de la SNRT, politiques de gestion des ressources humaines sensibles au genre, processus ouverts d'appel à candidature, etc.) dans les institutions partenaires du ministère ; il vise également à en développer de nouvelles, selon les besoins identifiés par les acteurs (ex. : politique d'accès à l'égalité en emploi, mesures de conciliation famille et vie personnelle/travail, mesures de transport sécurisé, etc.). Enfin, il vise à renforcer les capacités de leadership et de gestion (management) des femmes ayant le potentiel d'occuper des postes de responsabilité et de direction.

Résultats à la fin du projet

- Les institutions partenaires sont sensibilisées aux mécanismes institutionnels existants et outillées pour en développer.
- Des mesures institutionnelles favorisent l'égalité entre les sexes et la participation des femmes dans les postes de décisions au sein du ministère et du secteur de la communication.

Échéancier : 2008-2009 - 2009-2010

Budget : 100 000 \$CAD

Responsable : Le ministère de la Communication

Partenaires : Partenaires institutionnels

ACTIVITÉS

Pour ce faire, les actions suivantes seront développées par le comité d'appui à l'IÉS avec l'appui de ressources ponctuelles selon les besoins :

- Formation aux mesures institutionnelles au profit des institutions partenaires et accompagnement dans le développement de mesures spécifiques en lien avec les directions des ressources humaines.
- Participation à des événements, séminaires, colloques et échanges d'expériences, incluant des événements à portée régionale (Moyen-Orient et Afrique du Nord).
- Intégration de formation ÉS dans les plans de formation institutionnels des entreprises de presse et de formation en leadership féminin et en technique de gestion.
- Coordination avec le ministère de la Modernisation autour de politiques sensibles au genre développées dans le cadre des réformes de la fonction publique.